

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

# Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3277 7 décembre 2015

#### **SOMMAIRE**

2binvest S.à r.l	Meridio Funds	157257
Ampere S.A	MI-FONDS (Lux)	157250
D.E Holding Luxembourg S.à r.l157296	Patri	157255
Delos Luxco 2 S.à r.l	PBO	157258
DNB Reinsurance S.A157263	PF PRISM Holdings S.à r.l	157276
Eltereverenegung vun der Gemeng Bieckerech	Pimco Luxembourg Trust IV	157263
157295	Rowan Holdings Luxembourg S.à r.l	157280
Equiniti (Luxembourg) S.à r.l157295	Samsonite International S.A	157283
Even & Hertert Promotions, S.à r.l157296	Seaman S.A	157254
Even Promotions, S.à r.l	SNJ S.A	157291
F.D.M. S.A	Solage International S.A	157254
FT EuroCorporates	Solage International S.A	157251
Fullerton Lux Funds157252	SSCP Titan S.à r.l	157265
Garlaban S.A	Tages Capital Sicav	157252
HCA Switzerland GmbH157258	Tatico & Co S.à r.l	157288
Houses Property S.A	TIL Finance Luxembourg S.à r.l	157274
Iberint S.A157251	Yerpa S.à r.l	157286
KR Fonds157256	Yorkshire SPF S.A	157256
Lux-Avantage Sicav157257	Zabaleta Holding S.A	157251
Maslow Capital Holding S.A157286		
Mellow S.A	-	



#### MI-FONDS (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.264.

Die Aktionäre der MI-FONDS (Lux) werden hiermit davon in Kenntnis gesetzt, dass die gesetzlich vorgeschriebene Hauptversammlung vom 2. Dezember 2015 nicht über die vorgeschlagenen Tagesordnungspunkte beraten konnte. Die Aktionäre werden hiermit dazu aufgerufen, an der

#### ZWEITEN HAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft teilzunehmen, die am 30. Dezember 2015 um 11.00 Uhr (Ortszeit Luxemburg) mit der folgenden Tagesordnung an ihrem Geschäftssitz abgehalten wird:

## Tagesordnung:

- 1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
- 2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 30. Juni 2015
- 3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
- 4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates
- 5. Satzungsgemässe Wahlen
- 6. Mandat des Abschlussprüfers
- 7. Verschiedenes

Der Jahresbericht ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der üblichen Geschäftszeiten kostenlos erhältlich. Jeder Aktionär kann beantragen, dass ihm der Jahresbericht zugesandt wird.

Die Mehrheit wird auf der Hauptversammlung nach den fünf Tage vor der Hauptversammlung um Mitternacht (Ortszeit Luxemburg) ausgegebenen und in Umlauf befindlichen Aktien bestimmt (bezeichnet als "Stichtag"). Es besteht kein Anwesenheitsquorum für die gültige Beratung und Beschlussfassung der Hauptversammlung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Beschlüsse werden mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien gefasst. Auf der Hauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme. Die Rechte eines Aktionärs zur Teilnahme an der Hauptversammlung und zur Ausübung der mit seinen Aktien verbundenen Stimmrechte richten sich nach den von diesem Aktionär am Stichtag gehaltenen Aktien.

Falls Sie an dieser Versammlung nicht teilnehmen können und sich vom Vorsitzenden der Hauptversammlung vertreten lassen möchten, übermitteln Sie bitte spätestens fünf Tage vor der Hauptversammlung (d. h. bis 25. Dezember 2015) eine datierte und unterzeichnete Vollmacht per Fax und/oder Post und/oder E-Mail zu Händen des Sekretariats der Gesellschaft bei der Anschrift UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Faxnummer +352 441010 6248 (E-Mail: sh-ubsfsl-corporate-secretary@ubs.com). Die Vorlage für eine Standardvollmacht kann unter derselben Adresse angefordert werden.

Aktionäre oder ihre Vertreter, die an der Hauptversammlung persönlich teilnehmen möchten, werden gebeten, die Gesellschaft spätestens fünf Tage vor der Hauptversammlung von ihrer Teilnahmeabsicht in Kenntnis zu setzen.

Das ausgefüllte Vollmachtsformular ist nur gültig, wenn es den Vor- und Nachnamen des Aktionärs sowie seines Vertreters und die Anzahl der zum Stichtag gehaltenen Aktien, die offizielle Adresse und die Unterschrift sowie Weisungen für die Stimmabgabe enthält und rechtzeitig eingeht. Unvollständige oder fehlerhafte Vollmachtsformulare oder Vollmachtsformulare, die nicht die darin beschriebenen Formvorgaben erfüllen, werden nicht berücksichtigt.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015196312/755/42.

# Ampere S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Epernay.

R.C.S. Luxembourg B 199.195.

Par décisions circulaires, le conseil d'administration a décidé en date du 12 août 2015 de transférer le siège social de la Société du 4A, rue Henri Schnadt L-2530 Luxembourg au 16, rue d'Epernay L-1490 Luxembourg et ce avec effet au 12 août 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La société

AMPERE S.A.

Référence de publication: 2015168188/13.

(150185461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.



#### Solage International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.608.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à JUNGLINSTER au siège social de la société à Luxembourg, 17 rue Beaumont L-1219, le *18 décembre 2015* à 13 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### Ordre du jour:

- 1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
- 2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

SOLAGE INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2015186727/17.

## Garlaban S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.955.

Due to lack of quorum to act on the item of the agenda regarding article 100, the Annual General Meeting held exceptionally on November 12th, 2015 could not validly act on said item. The Shareholders are hereby convened to attend the

#### EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held on *December 23th, 2015* at 2.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda.

 Action on a motion relating to the possible winding-up of the company as provided by Article 100 of the modified Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915.

The shareholders are advised that the resolutions on the above mentioned agenda will be validly passed by a 2/3 majority of the shares present or represented and voting at the Meeting.

The Board of Directors

Référence de publication: 2015187448/795/16.

## Iberint S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 27.857.

Les actionnaires et porteurs de parts de fondateur sont convoqués par le présent avis à

#### l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 16 décembre 2015 à 14:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

#### Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2015
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- 4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015191602/795/15.

## Zabaleta Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 30.433.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour la société Un administrateur

Référence de publication: 2015168125/11.

(150184699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

#### Tages Capital Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 166.328.

An extraordinary general meeting of TAGES CAPITAL SICAV (the "Company") was held on 17 November 2015 at the registered office of the Company. The quorum required by Article 67-1(2) of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, was not reached and therefore no resolutions could be adopted. You are therefore convened to a second

#### EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company (the "Reconvened Meeting"), which will be held before notary on 2 3 December 2015 at 4:00 p.m. (CET), at the registered office of the Company, with the same agenda:

#### Agenda:

- 1. Transfer of the registered office of the Company from 33, rue de Gasperich, L 5826 Hesperange to 60, avenue J.F. Kennedy, L 1855 Luxembourg, with effect as from the 1st January 2016.
- 2. Amendment to the first paragraph of Article 2 of the restated articles in order to reflect the change of the registered office. The first paragraph to be reworded as follows:
  - "The registered office of the Company is established in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg. As from the 1st January 2016, the registered office will be established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders of the Company, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles or by the Board of Directors of the Company if and to the extent permitted by law. It may be transferred within the same municipality by a decision of the Board of Directors. (...)"

The Articles of Association are available upon request at the registered office of the Company.

The Meeting may validly deliberate without any quorum, and resolutions will be adopted with the consent of two-thirds of the votes cast.

Shareholders may vote in person or by proxy. Shareholders are queried to inform the Directors of the Company of their intention to attend physically five working days prior to the Reconvene Meeting. Shareholders who are not able to attend personally are kindly requested to execute a proxy form available at the registered office of the Company, 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

*The Board of Directors.* 

Référence de publication: 2015186731/755/32.

## Fullerton Lux Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 148.899.

An extraordinary general meeting of FULLERTON LUX FUNDS (the "Company") was held on 9 November 2015 at the registered office of the Company. The quorum required by Article 67-1(2) of the Luxembourg Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, was not reached and therefore no resolutions could be adopted. You are therefore convened to a second

# EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company (the "Reconvened Meeting"), which will be held before notary on 23 December 2015 at 2:30 p.m. (CET), in the office of Me Martine Schaeffer, notary public, at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg:

## Agenda:

- (a) the registered address of the Company, as from 1 January 2016, shall be changed from 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, to 60 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- (b) the first paragraph of Article 4 of the Articles, with effect from 1 January 2016, shall be deleted in its entirety and replaced with the following:
- "The registered office of the Company is established in Luxembourg, in the Grand-Duchy of Luxembourg. Wholly-owned subsidiaries, branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Company (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the



general meeting of shareholders of the Company, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board."

The resolutions submitted to the Reconvened Meeting do not require any quorum. They are adopted with the consent of two-thirds of the votes cast. Valid proxy form received for the first extraordinary general meeting, shall remain valid for the Reconvened Meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy. Shareholders are queried to inform the Directors of the Company of their intention to attend physically five working days prior to the Meeting. Shareholders who are not able to attend personally are kindly requested to execute a proxy form available at the registered office of the Company, 33 rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Board of Directors Fullerton Lux Funds

Référence de publication: 2015187057/755/34.

#### Mellow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 74.411.

Les actionnaires sont priés d'assister à

# l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 décembre 2015 à 09.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (1er étage) avec l'ordre du jour suivant :

#### Ordre du jour:

- 1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
- 2. Rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
- 3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31.12.2014 et affectation du résultat;
- 4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- 5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 6. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires ;
- 7. Acceptation de la démission des administrateurs, nomination de nouveaux administrateurs en leur remplacement et décharge ;
- 8. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes, nomination d'un nouveau commissaire aux comptes en son remplacement et décharge ;
- 9. Transfert du siège social;
- 10. Divers.

#### POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

 $Le\ Conseil\ d'Administration.$ 

Référence de publication: 2015188209/693/28.

#### Houses Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 144.779.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 10 octobre 2014 qu'ont été:

- a) nommés nouveaux administrateurs:
- Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont
- Monsieur Andrea TIRELLI, demeurant à I-41124 Basiglio, Via Marconi, Residenze Sassi, 611, pour terminer le mandat de Monsieur Gabriel Bravi
  - b) renommé administrateur
  - Monsieur Floriano BONANATO, entrepreneur, demeurant à I-10126 Torino, via Correggio, 1bis
  - c) Renommé commissaire aux comptes



- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

Le mandat des organes sociaux nouvellement élus sont renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en l'an 2021.

Luxembourg, le 8 octobre 2015.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2015168389/25.

(150185792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

# Seaman S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 136.651.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 17 décembre 2015 à 10.00 heures à Luxembourg, 18, rue de l'Eau (1er étage) avec l'ordre du jour suivant :

#### *Ordre du jour:*

- 1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
- 2. Rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes relatifs aux exercices clôturés au 31.12.2013 et au 31.12.2014;
- 3. Approbation des bilans et comptes de profits et pertes au 31.12.2013 et au 31.12.2014 et affectation des résultats;
- 4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- 5. Décision à prendre relativement à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 6. Décision à prendre par les actionnaires de la Société relativement à l'exigibilité des avances consenties à la société par ses actionnaires ;
- 7. Acceptation de la démission des administrateurs, nomination de nouveaux administrateurs en leur remplacement et décharge ;
- 8. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes, nomination d'un nouveau commissaire aux comptes en son remplacement et décharge ;
- 9. Transfert du siège social;
- 10. Divers.

Pour participer à ladite assemblée, les actionnaires déposeront leurs actions, respectivement le certificat de dépôt au bureau de l'assemblée générale, cinq jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015189945/693/28.

## Solage International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 69.608.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

# l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu au siège social de la société à Luxembourg, 17 rue Beaumont L-1219, le *18 décembre 2015* à 10 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Rapport du Conseil d'Administration et son approbation.
- 2. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes.
- 3. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 2014.
- 4. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales.
- 5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
- 6. Divers

SOLAGE INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2015186725/18.



#### Patri, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 67.161.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à:

#### l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 15 décembre 2015 à 18 heures au 39, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant :

#### Ordre du jour:

- Modification du nombre d'actions pour le fixer à 100.000 actions sans augmentation de capital et sans émission d'actions nouvelles, en divisant chaque action par mille en proportion des détentions d'actions dans la Société et modification de l'article 5 des statuts comme suit :
  - " Article cinq.- Capital nature des titres.
  - Le capital souscrit est fixé à EUR 400.000 (quatre cent mille euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions sans désignation de valeur nominale. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire. "
- 2. Modification de la méthode de représentation des administrateurs et modification du premier paragraphe de l'article 17 des statuts de la Société comme suit :
  - " Article dix-sept.- Délibérations.
  - Sauf en cas de force majeure, notamment guerres, troubles et calamités publiques, circonstances dans lesquelles le conseil d'administration peut valablement délibérer lorsque deux administrateurs sont présents ou représentés, le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, télécopie ou mandat transmis par courrier électronique, un autre administrateur comme son mandataire, une copie du mandat étant une preuve suffisante. Un administrateur pourra représenter au plus deux (2) autres administrateurs. "
- 3. Modification de la composition du bureau de toute assemblée générale et modification de l'article 26 des statuts de la Société comme suit :
  - " Article vingt-six.- Bureau.

Toute assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration, ou, à défaut, par le délégué à la gestion journalière ou tout autre personne désignée par un de ceux-ci. Le Président désigne un secrétaire et un scrutateur qui ne doivent pas être actionnaires. "

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015189948/34.

## F.D.M. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.171.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

#### l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 15 décembre 2015 à 11.00 heures à l'Etude de Maître Jacques Kesseler à Pétange, avec l'ordre du jour suivant :

# Ordre du jour:

- 1. Réduction du capital social à concurrence d'EUR 1.273.734,- (un million deux cents soixante-treize mille sept cents trente-quatre euros) pour le porter de son montant actuel d'EUR 1.273.734,- (un million deux cents soixante-treize mille sept cents trente-quatre euros) à EUR 0,- (zéro euros), pour couverture partielle des résultats reportés négatifs à concurrence d'EUR 1.273.734,- (un million deux cents soixante-treize mille sept cents trente-quatre euros) afin de ramener le montant des résultats reportés négatifs d'EUR 3.113.653.21 (trois millions cent treize mille six cents cinquante-trois euro et vingt-et-un centimes) à un montant résiduel d'EUR 1.839.919.21 (un million huit cent trente-neuf mille neuf cents dix-neuf euro et vingt-et-un centimes), et annulation des 1.273.734 actions représentatives du capital social ;
- 2. Augmentation du capital social par conversion partielle de la créance de l'actionnaire pour un montant d'EUR 2.126.437,21 (deux millions cent vingt-six mille quatre cents trente-sept euro et vingt centimes) pour le porter de son montant actuel de Eur 0 (zéro) à un montant de EUR 2.126.437,21 (deux millions cent vingt-six mille quatre cents trente-sept euro et vingt-et-un centimes), et émission de 286.518 (deux cents soixante -six mille cinq cents dixhuit) actions nouvelles sans valeur nominale, jouissants des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, à libérer par l'actionnaire par incorporation partielle de l'avance;



- 3. Réduction de capital social, sans annulation d'actions, d'un montant d'EUR 1.839.919.21 (un million huit cent trenteneuf mille neuf cents dix-neuf euro et vingt-et-un centimes) pour apurement des résultats reportés négatifs d'un
  montant résiduel d'EUR 1.839.919.21 (un million huit cent trente-neuf mille neuf cents dix-neuf euro et vingt-et-un
  centimes), pour ramener le capital social de son montant actuel d'EUR 2.126.437,21 (deux millions cent vingt-six
  mille quatre cents trente-sept euro et vingt-et-un centimes) à un montant d'EUR 286.518,- (deux cents quatre-vingtsix mille cinq cents dix-huit euro), représenté par 286.518 (deux cents quatre-vingt-six mille cinq cents dix-huit)
  actions sans valeur nominale;
- 4. Modification afférentes de l'article 5 des Statuts ;
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015191593/1023/35.

#### Yorkshire SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 20, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 82.150.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168118/10.

(150185175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

## KR Fonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 128.835.

Die Aktionäre der KR FONDS werden hiermit zu einer

#### ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *16. Dezember 2015* um 09.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft in 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher, stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

#### Tagesordnung:

- 1. Bericht des Verwaltungsrates sowie des zugelassenen Wirtschaftsprüfers
- 2. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. August 2015
- 3. Ergebnisverwendung
- 4. Entlastung des Verwaltungsrates
- 5. Wahl oder Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers
- 6. Wahl oder Wiederwahl der Mitglieder des Verwaltungsrates
- 7. Verschiedenes

Die Abstimmung über die Punkte der Tagesordnung erfordert kein bestimmtes Anwesenheitsquorum und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst. Grundlage für die Beschlussfassung sind die am fünften Tag vor der ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 (4) des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Die Aktionäre sind berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen oder sich vertreten zu lassen. Aktionäre, die sich vertreten lassen möchten, können eine entsprechende Vollmacht bei der Axxion S.A., 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher, (Fax: +352 76 94 94 - 599, E-Mail: legal@axxion.lu) anfordern und werden gebeten, diese bis zum o.g. Stichtag unterschrieben an die Gesellschaft zurückzusenden.

Aktionäre können ab dem fünfzehnten Tag vor der ordentlichen Generalversammlung den geprüften Jahresbericht zum 31. August 2015 bei der Axxion S.A., 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher, (Fax: +352 76 94 94 - 599, E-Mail: legal@axxion.lu) anfordern.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015191598/32.



## Lux-Avantage Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 46.041.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Sainte Zithe, le jeudi 17 décembre 2015 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 septembre 2015.
- 2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2015; affectation des résultats.
- 3. Donner quitus aux Administrateurs.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
- 6. Divers.

Les propriétaires d'actions à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2015191596/755/23.

#### Meridio Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 120.176.

Die Aktionäre der Meridio Funds werden hiermit zu einer

#### ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *16. Dezember 2015* um 13.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft in 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher, stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

#### Tagesordnung:

- 1. Bericht des Verwaltungsrates sowie des zugelassenen Wirtschaftsprüfers
- 2. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. August 2015
- 3. Ergebnisverwendung
- 4. Entlastung des Verwaltungsrates
- 5. Wahl oder Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers
- 6. Wahl oder Wiederwahl der Mitglieder des Verwaltungsrates
- 7. Verschiedenes

Die Abstimmung über die Punkte der Tagesordnung erfordert kein bestimmtes Anwesenheitsquorum und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst. Grundlage für die Beschlussfassung sind die am fünften Tag vor der ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 (4) des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Die Aktionäre sind berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen oder sich vertreten zu lassen. Aktionäre, die sich vertreten lassen möchten, können eine entsprechende Vollmacht bei der Axxion S.A., 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher, (Fax: +352 76 94 94 - 599, E-Mail: legal@axxion.lu) anfordern und werden gebeten, diese bis zum o.g. Stichtag unterschrieben an die Gesellschaft zurückzusenden.

Aktionäre können ab dem fünfzehnten Tag vor der ordentlichen Generalversammlung den geprüften Jahresbericht zum 31. August 2015 bei der Axxion S.A., 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher, (Fax: +352 76 94 94 - 599, E-Mail: legal@axxion.lu) anfordern.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015191599/32.



## PBO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler. R.C.S. Luxembourg B 122.190.

Die Aktionäre der PBO werden hiermit zu einer

## ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am *16. Dezember 2015* um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft in 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher, stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

#### Tagesordnung:

- 1. Bericht des Verwaltungsrates sowie des zugelassenen Wirtschaftsprüfers
- 2. Genehmigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. August 2015
- 3. Ergebnisverwendung
- 4. Entlastung des Verwaltungsrates
- 5. Wahl oder Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers
- 6. Wahl oder Wiederwahl der Mitglieder des Verwaltungsrates
- 7. Verschiedenes

Die Abstimmung über die Punkte der Tagesordnung erfordert kein bestimmtes Anwesenheitsquorum und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst. Grundlage für die Beschlussfassung sind die am fünften Tag vor der ordentlichen Generalversammlung (Stichtag) im Umlauf befindlichen Aktien gem. Art. 26 (4) des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen.

Die Aktionäre sind berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen oder sich vertreten zu lassen. Aktionäre, die sich vertreten lassen möchten, können eine entsprechende Vollmacht bei der Axxion S.A., 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher, (Fax: +352 76 94 94 - 599, E-Mail: legal@axxion.lu) anfordern und werden gebeten, diese bis zum o.g. Stichtag unterschrieben an die Gesellschaft zurückzusenden.

Aktionäre können ab dem fünfzehnten Tag vor der ordentlichen Generalversammlung den geprüften Jahresbericht zum 31. August 2015 bei der Axxion S.A., 15, rue de Flaxweiler, L-6776 Grevenmacher, (Fax: +352 76 94 94 - 599, E-Mail: legal@axxion.lu) anfordern.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2015191600/32.

## HCA Switzerland GmbH, Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 30.308,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 133.083.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth day of November,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

#### There appeared:

1. HCA International Finance LLP, a limited liability partnership governed by the laws of Delaware, with registered office at 1011, Centre Road, Suite 322, Wilmington, USA - 19805 Delaware and registered with the Companies Register of Delaware under number 4385712 ("HCA International Finance LLP"),

hereby represented by Maître Florence Forster, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on November 24, 2015; and

2. HCA Switzerland Finance GmbH, a company governed by the laws of Switzerland with registered office at 33, Klausstrasse, CH - 8008 Zürich, Switzerland and registered with the Schweizer Gesellschaftsregister under number CH-660.1.219.999-6 ("HCA Switzerland Finance GmbH", together with HCA International Finance LLP, the "Shareholders"),

hereby represented by Maître Florence Forster, prenamed,

by virtue of a proxy given under private seal on November 24, 2015.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for purpose of registration.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of HCA Switzerland GmbH, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of thirty thousand three hundred eight euro (EUR 30,308.-), with registered



office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, originally incorporated under the laws of Gibraltar on 27 July 2007 and whose registered seat has since been transferred from Gibraltar to Luxembourg with effect as from 1 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2767 of 30 November 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre du Commerce et des Sociétés, with registered office at 13, rue Erasme L-1468 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg) under number B 133083 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, of 25 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1807 of 3 September 2010.

The Shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### Agenda

- 1. To approve: (a) the transfer of the domicile of the Company to Gibraltar and registration of the Company with Companies House (Gibraltar) Limited of 1st Floor, The Arcade, 30-38 Main Street, P.O. Box 848, Gibraltar (the "Gibraltar Companies Registry"); and (b) the change of the registered office and the central administrative seat of the Company from 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to 57/63, Line Wall Road, Gibraltar ((a) and (b) hereinafter being referred to as the "Transfer"), subject to and effective as of the date of issuance of a certificate of registration by the Gibraltar Companies Registry pursuant to Regulation 4(1) of the Companies (Re-domiciliation) Regulations 1996 of Gibraltar (the "Effective Date"), and to acknowledge the change of nationality of the Company as from the Effective Date.
- 2. To confirm that the mandates of the directors of the Company shall not be amended under the Transfer and to appoint Line Secretaries Limited of 57/63 Line Wall Road, Gibraltar GX11 1AA as secretary of the Company with effect from the Effective Date.
- 3. To fully restate and adopt, with effect from the Effective Date, the memorandum and articles of association of the Company in the form appended to the minutes of the general meeting of shareholders approving the Transfer, which are compliant with the laws of Gibraltar (the "New Articles") in full replacement of and in entire substitution for the existing Luxembourg law compliant articles of the Company so as to make the Company compliant with the laws of Gibraltar, including changing the corporate name clause of its existing articles in order to change the name of the Company from "HCA Switzerland GmbH" to "HCA Switzerland Limited" with effect from the Effective Date, and to acknowledge that as a consequence thereof, the Company shall be subject to the laws of Gibraltar and shall from the Effective Date and upon the issuance of a certificate of registration by the Gibraltar Companies Registry pursuant to Regulation 4(1) of the Companies (Re-domiciliation) Regulations 1996 of Gibraltar become a body corporate governed by and subject to the laws of Gibraltar without the legal existence or personality of the Company being in any manner affected.
- 4. To note that the New Articles are consistent with the requirements of Gibraltar and to resolve that, (i) the Company will, with effect from the Effective Date, cease to be a Luxembourg company, (ii) that the Company will, subject to the applicable provisions of the Gibraltar Companies Act, as amended (the "Gibraltar Law") with effect from the Effective Date, be subject only to the laws of Gibraltar and (iii) that neither the transfer of the domicile or registered office of the Company nor the change of its place of incorporation or registration entails the dissolution and/or liquidation of the Company and the creation of a new legal entity.
  - 5. To delegate powers.

have unanimously requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### First resolution

The Shareholders resolved to approve the Transfer, to take effect as from the Effective Date but subject to the issuance of a certificate of continuance by the Gibraltar Companies Registry pursuant to Regulation 4(1) of the Companies (Redomiciliation) Regulations 1996 of Gibraltar.

The Shareholders further acknowledged that the Company will, as from the Effective Date, adopt the Gibraltar nationality, domicile and registration and that the name of the Company will be changed from "HCA Switzerland GmbH" to "HCA Switzerland Limited". Further, the Company shall be a private limited liability company having an authorised and issued share capital of EUR 30,308 (thirty thousand, three hundred and eight euros) divided into 30,308 (thirty thousand, three hundred and eight) ordinary shares of EUR 1.00 (one euro) each and, the Company shall adopt the New Articles with effect from the Effective Date.

The Shareholders acknowledged and, to the extent necessary, resolved that, as a consequence thereof, the Company shall be subject to the laws of Gibraltar and shall, from the Effective Date and the issuance of a certificate of registration by the Gibraltar Companies Registry pursuant to Regulation 4(1) of the Companies (Re-domiciliation) Regulations 1996 of Gibraltar, become a body corporate governed by and subject to the laws of Gibraltar without the legal existence or personality of the Company being in any manner affected.



#### Second resolution

The Shareholders confirmed that the mandates of the directors of the Company shall not be amended under the Transfer and resolved to appoint Line Secretaries Limited of 57/63 Line Wall Road, Gibraltar GX11 1AA as secretary of the Company with effect from the Effective Date.

#### Third resolution

The Shareholders resolved to fully restate and adopt the New Articles, in the form appended to these minutes, with effect from the Effective Date in lieu of the existing Luxembourg law compliant articles of the Company so as to make the Company compliant with Gibraltar law with effect from the Effective Date, including changing the corporate name clause of the Company's existing articles in order to change the name of the Company from "HCA Switzerland GmbH" to "HCA Switzerland Limited" with effect from the Effective Date.

A copy of the New Articles after being signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for purpose of registration.

#### Fourth resolution

The Shareholders noted that the New Articles were consistent with the requirements of the laws of Gibraltar, and resolved that (i) the Company will, with effect from the Effective Date, cease to be a Luxembourg company, (ii) that the Company will, subject to the applicable provisions of the Gibraltar Law, as of the Effective Date, be subject to the applicable laws of Gibraltar, and (iii) that neither the transfer of the domicile or registered office of the Company nor the change of its place of incorporation or registration and of its corporate form entails the dissolution and/or the liquidation of the Company and the creation of a new legal entity.

#### Fifth resolution

The Shareholders resolved to confer all powers to any of the Company's directors, each of them acting individually, with power of substitution, on behalf and in the name of the Company, to take all actions and do such things that are necessary or desirable for the Company to take or to do in order for the above resolutions to be implemented, in particular to agree or amend the form, terms and conditions of, to certify any and all documents as certified true copies and to make, sign, execute and do, all such deeds, instruments, agreements, applications, forms, declarations, confirmations, notices, acknowledgements, letters, certificates, powers-of-attorney, general assignments, and any other documents (including any notarial deeds) relating to and required or desirable under the above resolutions, and in particular to render the Transfer effective and enforceable towards third parties.

## Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500,-).

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the German texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

# Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am sechsundzwanzigsten November,

erschienen vor dem unterzeichneten Notar Maître Marc Loesch, mit Amtssitz in Bad Mondorf, Großherzogtum Luxemburg,

#### Sind erschienen:

1. HCA International Finance LLP, eine Kommanditgesellschaft nach dem Recht des Staates Delaware, mit Gesellschaftssitz in 1011, Centre Road, Centre Road, Suite 322, Wilmington, USA - 19805 Delaware und eingetragen beim Gesellschaftsregister des Staates Delaware unter der Nummer 4385712 ("HCA International Finance LLP"),

hier vertreten durch Me Florence Forster, geschäftsansässig in Luxemburg,

kraft einer am 24. November 2015 erteilten privatschriftlichen Vollmacht; und

2. HCA Switzerland Finance GmbH, eine Gesellschaft die dem der Recht Schweiz unterliegt, mit Gesellschaftssitz in 33, Klausstrasse, CH - 8008 Zürich, Schweiz und eingetragen beim Schweizer Gesellschaftsregister unter der Nummer CH-660.1.219.999-6 ("HCA Switzerland Finance GmbH", und zusammen mit HCA International Finance LLP, die "Gesellschafter"),

hier vertreten durch Me Florence Forster, vorgennant,



kraft einer am 24. November 2015 erteilten privatschriftlichen Vollmacht.

Die oben genannten Vollmachten, die von der Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurden, bleiben der vorliegenden notariellen Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigefügt.

Die Gesellschafter, wie oben angegeben vertreten, haben den Notar aufgefordert festzuhalten, dass sie die einzigen Gesellschafter der HCA Switzerland GmbH, eine société à responsabilité limitée luxemburgischen Rechts, mit einem Gesellschaftskapital von dreißigtausend dreihundertacht Euro (EUR 30.308,-), mit Gesellschaftssitz in 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, sind, die ursprünglich am 27. Juli 2007 unter den Gesetzen von Gibraltar gründet wurde und dessen Gesellschaftssitz nachträglich zum 1. Oktober 2007 von Gibraltar nach Luxemburg verlegt wurde, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2767 vom 30. November 2007 und eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre du Commerce et des Sociétés, mit Gesellschaftssitz in 13, rue Erasme, L-1468 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg) unter Nummer B 133083 (die "Gesellschaft"). Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch eine notarielle Urkunde des Notars Maître Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sanem, Großherzogtum Luxemburg vom 25. Juni 2010, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1807 vom 3. September 2010.

Die Gesellschafter erklären ausführlich über die Beschlüsse, welche auf Basis der folgenden Tagesordnung zu fassen sind, informiert zu sein:

#### Tagesordnung

- 1. Verlegung (a) des Gesellschaftssitzes der Gesellschaft nach Gibraltar und Registrierung der Gesellschaft mit dem Companies House (Gibraltar) Limited, mit Gesellschaftssitz in 1st Stock, The Arcade, 30-38 Main Street, P.O. Box 848, Gibraltar (das "Handelsregister von Gibraltar"); und (b) der Änderung der registrierten Adresse und der Hauptverwaltung der Gesellschaft von 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, nach 57/63, Line Wall Road, Gibraltar ((a) und (b) nachstehend die "Verlegung"), unter der Voraussetzung und zum Datum der Ausgabe einer Eintragungsurkunde durch das Handelsregister von Gibraltar gemäß Verordnung 4(1) der Gibraltar Verordnung bezüglich der Verlegung des Gesellschaftssitzes von 1996 (Regulation 4(1) of the Companies (Re-domiciliation) 1996) (das "Wirksamkeitsdatum"), und Anerkennung der Änderung der Nationalität der Gesellschaft zum Wirksamkeitsdatum.
- 2. Bestätigung dass das Mandat der Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft nicht bei der Verlegung geändert wird und Ernennung von Line Secretaries Limited of 57/63 Line Wall Road, Gibraltar GX11 1AA als secretary der Gesellschaft zum Wirksamkeitsdatum.
- 3. Neufassung der Gründungsurkunde und der Satzung der Gesellschaft, zum Wirksamkeitsdatum, in der Form wie im Anhang dieser Beschlüsse der außerordentlichen Gesellschafterversammlung die die Verlegung genehmigt beigefügt, in Übereinstimmung mit dem Recht von Gibraltar, (die "Neue Satzung") welche die in Einklang mit den Gesetzen des Großherzogtum Luxemburg bestehende Satzung der Gesellschaft ersetzt sodass die Gesellschaft die Bestimmungen des Rechts von Gibraltar erfüllt, einschließlich der Änderung der Namensklausel der bestehenden Satzung zur Namensänderung der Gesellschaft von "HCA Switzerland GmbH" auf "HCA Switzerland Limited" zum Wirksamkeitsdatum, und Anerkennung, dass folglich die Gesellschaft dem Recht von Gibraltar unterliegt, und zum Wirksamkeitsdatum und mit der Ausgabe einer Eintragungsurkunde durch das Handelsregister von Gibraltar gemäß Verordnung 4(1) der Gibraltar Verordnung bezüglich der Verlegung des Gesellschaftssitzes von 1996 (Regulation 4(1) of the Companies (Re-domiciliation) 1996) eine juristische Person gibraltarischen Rechts welche dem Recht von Gibraltar unterliegt wird, ohne Auswirkung auf die legale Existenz oder rechtspersönliche Existenz der Gesellschaft.
- 4. Anerkennung, dass die Neue Satzung gibraltarischen Anforderungen entspricht und dass (i) die Gesellschaft zum Wirksamkeitsdatum nicht mehr eine Luxemburger Gesellschaft ist, (ii) die Gesellschaft zum Wirksamkeitsdatum gibraltarischem Recht unterliegt, vorbehaltlich den Bestimmungen des Gibraltar Companies Act, in der zuletzt geltenden Fassung, (das "Gibraltar Recht") und (iii) weder die Verlegung des Gesellschaftssitzes oder der registrierten Adresse noch die Änderung des Gründungsortes oder des Eintragungsortes die Auflösung und/oder Abwicklung der Gesellschaft und die Schaffung einer neuen juristischen Person zur Folge haben.
  - 5. Bevollmächtigungen.

Die Gesellschafter haben einstimmig den unterzeichneten Notar aufgefordert, die folgenden Beschlüsse zu beurkunden:

#### Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschlossen die Verlegung zum Wirksamkeitsdatum von Luxemburg unter der Voraussetzung der Ausgabe einer Eintragungsurkunde durch das Handelsregister von Gibraltar gemäß Verordnung 4(1) der Gibraltar Verordnung bezüglich der Verlegung des Gesellschaftssitzes von 1996 (Regulation 4(1) of the Companies (Re-domiciliation) 1996).

Die Gesellschafter nahmen weiterhin zur Kenntnis, dass die Gesellschaft zum Wirksamkeitsdatum die gibraltarische Nationalität, den Gesellschaftssitz und die Eintragung annehmen wird und dass der Name der Gesellschaft von "HCA Switzerland GmbH" auf "HCA Switzerland Limited" abgeändert wird. Die Gesellschaft wird weiterhin eine Gesellschaft mit Beschränkter Haftung (private limited liability company) sein mit einem genehmigten und ausgegebenen Gesellschaftskapital von EUR 30.308,- (dreißigtausenddreihundertacht Euro), aufgeteilt in 30.308 (dreißigtausenddreihunder-



tacht) Stammaktien von je EUR 1,-(einem Euro), und die Gesellschaft wird zum Wirksamkeitsdatum die Neue Satzung annehmen.

Die Gesellschafter nahmen zur Kenntnis und, soweit erforderlich, beschlossen, dass folglich die Gesellschaft dem Recht von Gibraltar unterliegt, und zum Wirksamkeitsdatum und mit der Ausgabe einer Eintragungsurkunde durch das Handelsregister von Gibraltar gemäß Verordnung 4(1) der Gibraltar Verordnung bezüglich der Verlegung des Gesellschaftssitzes von 1996 (Regulation 4(1) of the Companies (Re-domiciliation) 1996) eine juristische Person gibraltarischen Rechts wird, welche dem Recht von Gibraltar unterliegt, ohne Auswirkung auf die legale Existenz oder rechtspersönliche Existenz der Gesellschaft.

#### Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter bestätigten, dass das Mandat der Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft nicht bei der Verlegung geändert wird und beschlossen die Ernennung von Line Secretaries Limited of 57/63 Line Wall Road, Gibraltar GX11 1AA als secretary der Gesellschaft zum Wirksamkeitsdatum.

#### Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschlossen die Neufassung und die Annahme der Neuen Satzung, in der Form wie im Anhang dieser Beschlüsse beigefügt, zum Wirksamkeitsdatum welche die in Einklang mit den Gesetzen des Großherzogtum Luxemburg bestehende Satzung der Gesellschaft ersetzt sodass die Gesellschaft zum Wirksamkeitsdatum die Bestimmungen des Rechts von Gibraltar erfüllt, einschließlich der Änderung der Namensklausel der bestehenden Satzung zur Namensänderung der Gesellschaft von "HCA Switzerland GmbH" auf "HCA Switzerland Limited" zum Wirksamkeitsdatum.

Eine Kopie der Neue Satzung wurde von der Bevollmächtigten und dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet und bleibt der vorliegenden notariellen Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigefügt.

#### Vierter Beschluss

Die Gesellschafter nahmen zur Kenntnis, dass die Neue Satzung den rechtlichen Anforderungen von Gibraltar entspricht und beschlossen, dass (i) die Gesellschaft zum Wirksamkeitsdatum nicht mehr nicht mehr eine Luxemburger Gesellschaft ist, (ii) die Gesellschaft zum Wirksamkeitsdatum, vorbehaltlich den rechtlichen Bestimmungen von Gibraltar, gibraltarischem Recht unterliegt und (iii) weder die Verlegung des Gesellschaftssitzes oder der registrierten Adresse noch die Änderung des Gründungs- oder Eintragungsortes oder der Rechtsform die Auflösung und/oder Abwicklung der Gesellschaft und die Schaffung einer neuen juristischen Person zur Folge haben.

#### Fünfter Beschluss

Die Gesellschafter beschlossen, jedem Mitglied des Verwaltungsrats der Gesellschaft jeweils Einzelvertretungsbefugnis, mit Berechtigung der Vertretung, zu erteilen, um im Namen und auf Rechnung der Gesellschaft allein sämtliche Handlungen vorzunehmen, die zur Durchführung der vorstehenden Beschlüsse notwendig oder nützlich sind, insbesondere die Vereinbarung oder Änderung der Form, der Bedingungen, die Beglaubigung eines Dokumentes als zertifizierte beglaubigte Kopie und Unterzeichnung und Ausführung von Urkunden, Instrumenten, Verträgen, Anträgen, Formularen, Erklärungen, Bestätigungen, Mitteilungen, Anerkennungen, Briefen, Bescheinigungen, Vollmachten, Globalzessionen, und jegliche andere Dokumente (sowie notarielle Urkunden), die im Zusammenhang oder zur Durchführung der vorstehenden Beschlüsse notwendig sind, insbesondere um die Verlegung durchzuführen und Dritten gegenüber durchsetzbar zu machen.

## Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Gebühren, in welcher Form auch immer, die von der Gesellschaft aufgrund dieser Urkunde getragen werden, werden auf ungefähr zweitausendfünfhundert Euro (EUR 2.500,-) geschätzt.

#### Erklärung

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, erklärte hierbei, dass auf Anfrage der obigen genannten erschienenen Parteien das vorliegende Dokument auf englischer und deutscher Sprache verfasst wurde; auf Anfrage derselben erschienenen Parteien und im Falle verschiedener Auslegungen zwischen dem englischen und deutschen Text soll der Englische Vorrang haben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde die Urkunde zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem der Text der Bevollmächtigten der Erschienenen Parteien vorgelesen wurde, dessen Vor- und Nachname, Status und Wohnsitz dem Notar bekannt sind, wurde die vorliegende Urkunde im Original von der Bevollmächtigten der Erschienenen Parteien gemeinsam mit Uns Notar unterzeichnet.

Signé: F. Forster, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 30 novembre 2015. GAC/2015/10412. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,



Mondorf-les-Bains, le 3 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195402/246.

(150219232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

## Pimco Luxembourg Trust IV, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié de PIMCO Luxembourg Trust IV a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

«The amendment to the management regulations of PIMCO Luxembourg Trust IV were deposited with the Registre de commerce et des sociétés.»

For publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.»

PIMCO Global Advisors (Luxembourg) SA

Référence de publication: 2015188851/12.

(150211103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 novembre 2015.

#### DNB Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 37.243.

# CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of the month of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

#### APPEARED:

The company DNB Bank ASA, established and having its registered office Dronning Eufemias gate 30, N°00191, Olso, Norway,

here represented by Mrs. Valérie COQUILLE, Private Employee, residing professionally in Luxembourg,

(the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the public limited company ("société anonyme") "DNB Reinsurance S.A.", established and having its registered office in L-2220 Luxembourg, 534 rue de Neudorf, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg, section B, under number 37 243, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Joseph KERSCHEN, then notary residing in Luxembourg-Eich (Grand Duchy of Luxembourg), on June 6 th, 1991, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 451 of December 3 rd, 1991,

amended several times and for the last time by a deed of Me Paul DECKER, then notary residing in Luxembourg, on November 11 <sup>th</sup>, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 3124 of December 20 <sup>th</sup>, 2011,

- 2) That the corporate capital is set at twenty-one million Norwegian Kroner (21,000,000- NOK), divided into twenty-one thousand (21,000) shares with a par value of one thousand Norwegian Kroner (1,000- NOK) each, paid at 64,285% (sixty-four coma two eight five percent);
- 3) That the appearing party, represented as said before, has successively become the owner of all the shares of the Company (the "Sole Shareholder");
  - 4) That the Sole Shareholder declares to have full knowledge of the Articles and the financial standing of the Company;
- 5) That the Sole Shareholder of the Company declares explicitly, the dissolution of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;
- 6) That the Sole Shareholder appoints the public limited company ("société anonyme") "Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.", established and having its registered office in L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 28889, as liquidator of the Company (the "Liquidator"), with full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of the present deed;
- 7) That the Liquidator requests the notary to authentify its declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned;
- 8) That the Sole Shareholder approves the liquidation report presented by the Liquidator and declares that it takes over all assets, liabilities and commitments (including tax liabilities), known or unknown, of the Company, and that it undertakes to assume all outstanding liabilities (if any) of the Company and hence, the Company's liquidation can be terminated without prejudice;



The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder of the Sole Shareholder and the officiating notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities;

- 9) That the Sole Shareholder declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;
- 10) That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;
- 11) That full and entire discharge is granted to the board of directors and the independent auditor for the performance of their assignment.
- 12) That the books and documents of the Company will be kept for at least for a period of five years at the former registered office of the Company in L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euro.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société DNB Bank ASA, établie et ayant son siège social à Dronning Eufemias gate 30, 0191 Oslo, Norvège, ici représentée par Madame Valérie COQUILLE, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (la "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne variateur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui. Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme "DNB Reinsurance S.A.", établie et ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534 rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 37 243 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph KERSCHEN, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg), le 6 juin 1991, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 451 du 3 décembre 1991,

modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 11 novembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 3124 du 20 décembre 2011.

- 2) Que le capital social est fixé à vingt et un millions de couronnes norvégienne (21, 000,000- NOK), divisé en vingt et un mille (21,000) actions avec une valeur nominale de mille couronnes norvégienne (1,000- NOK) chacune, libérées à hauteur de 64,285% (soixante-quatre virgule deux huit cinq pour cent);
- 3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'"Actionnaire Unique");
  - 4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;
- 5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;
- 6) Que l'Actionnaire Unique désigne la société anonyme "Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.", établie et ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 28889, comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur"), avec pleins pouvoirs pour signer, exécuter et livrer tout actes et documents, à faire toute déclaration et de faire quoi que ce soit de nécessaire ou utile à l'application du présent acte;
- 7) Que le Liquidateur requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert;
- 8) Que l'Actionnaire Unique approuve le rapport de liquidation présenté par le Liquidateur et déclare qu'il reprend tous les actifs, passifs et engagements (y compris les dettes fiscales), connus ou inconnus, de la Société et qu'il s'engage à assumer tout passif (le cas échéant) de la Société et par conséquent, la liquidation de la Société peut être clôturée sans préjudice;



Le rapport de liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire de l'Actionnaire Unique et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement;

- 9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;
- 11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au réviseur indépendant pour l'exécution de leur mandat;
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-2220 Luxembourg, 534 rue de Neudorf.

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille Euros.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la Mandataire, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. COQUILLE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 26 novembre 2015. 2LAC/2015/26868. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

## POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Référence de publication: 2015193377/123.

(150216849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

## SSCP Titan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 201.903.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh day of November.

Before the undersigned Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

### THERE APPEARED:

- 1) Stirling Square Capital Partners Third Fund A Limited Partnership, a limited partnership registered in England (No. LP 16165) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, acting by its manager, Stirling Square Capital Partners Jersey Management III Limited, a Jersey limited company (No. 115818) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, GB-JE4 0QH Jersey; and
- 2) Stirling Square Capital Partners Third Fund B Limited Partnership, a limited partnership registered in England (No. LP 16166) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, acting by its manager, Stirling Square Capital Partners Jersey Management III Limited, a Jersey limited company (No. 115818) whose principal place of business is at 11-15, Seaton Place, St Helier, GB-JE4 0QH Jersey;

Both hereby represented by Mrs. Khadigea Klingele, senior legal counsel, professionally residing in Mondorf-les-Bains, by virtue of two (2) proxies given under private seal dated on 27 November 2015.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 <sup>th</sup>



August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1.2, 6.2, 6.5 and 8.1 the exceptional rules applying to one member company.

#### Art. 2. Corporate object.

- 2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.
- 2.2 The Company may in particular take participations in the Luxembourg partnership limited by shares ("société en commandite par actions") SSCP Titan Holdings S.C.A. and it may act as its general partner ("gérant commandité").
- 2.3 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.
- 2.4 The Company may grant loans or advance money by any means to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including share-holders or affiliated) (the "Group Companies") and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favour of third parties for the obligations of any such Group Companies.
  - 2.5 The Company may also enter into any fiduciary arrangement and act as a fiduciary agent.
- 2.6 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.
- 2.7 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.
- 2.8 The Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.
  - **Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.
  - Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "SSCP Titan S.à r.l.".

#### Art. 5. Registered office.

- 5.1 The registered office is established in Luxembourg-Findel (municipality of Niederanven), Grand Duchy of Luxembourg
- 5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles or by a decision of the sole director or board of directors to the extent allowed by the Law.
  - 5.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

#### Art. 6. Share capital - Shares.

- 6.1 Subscribed Share Capital
- 6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales) of one British pound (GBP 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.
- 6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one (1) shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.
  - 6.2 Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

#### 6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

#### 6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one (1) owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

- 6.5 Transfer of Shares
- 6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.
- 6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.



- 6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.
- 6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.
  - 6.6 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

#### Art. 7. Management.

- 7.1 Appointment and Removal
- 7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).
  - 7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.
- 7.1.3 A director (gérant) may be dismissed ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.
- 7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

#### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

- 7.3 Representation and Signatory Power
- 7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.
- 7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of any two (2) members of the board of directors (conseil de gérance).
- 7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one (1) or several ad hoc agents.
- 7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.
  - 7.4 Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures
- 7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.
- 7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.
- 7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).
- 7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).
- 7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.
- 7.4.6 Any director (gérant) may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing another director (gérant) as his proxy. A director (gérant) may also appoint another director (gérant) to represent him by phone to be confirmed at a later stage.
- 7.4.7 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.
- 7.4.8 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking



part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

#### Art. 8. General shareholders' meeting.

- 8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.
- 8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.
- 8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarter (3/4) of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.
- 8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed the limit set out in Article 196 of the Law. In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

#### Art. 9. Annual general shareholders' meeting.

- 9.1 Where the number of shareholders exceeds the limit set out in Article 196 of the Law, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday of the month of June, at 14:30.
- 9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.
- **Art. 10.** Audit. Where the number of shareholders exceeds the limit set out in Article 200 of the Law, the operations of the Company shall be supervised by one (1) or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

## Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1 st of January and ends on the 31 st of December of each year.

- 11.2 Annual Accounts
- 11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.
- 11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

## Art. 12. Distribution of profits.

- 12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and taxes represent the net profit.
- 12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.
- 12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

#### Art. 13. Dissolution - Liquidation.

- 13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one (1) of the shareholders.
- 13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.
- 13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one (1) or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.



- **Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.
- **Art. 15. Modification of articles.** The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

#### Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2016.

#### Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the parties appearing declare to sub	oscribe the entire	share capital as	follows:
Subscriber	Number	Subscribed	% of
	of shares	amount	share
			capital
Stirling Square Capital Partners Third Fund A Limited Partnership	6,618	GBP 6,618	52.94%
Stirling Square Capital Partners Third Fund B Limited Partnership	5,882	GBP 5,882	47.06%
TOTAL	12,500	GBP 12,500	100%

Stirling Square Capital Partners Third Fund A Limited Partnership, prenamed, declared to subscribe to six thousand six hundred eighteen (6,618) shares with a par value of one British pound (GBP 1.-) each and fully paid them by contribution in cash so that the sum of six thousand six hundred eighteen British Pounds (GBP 6,618.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Stirling Square Capital Partners Third Fund B Limited Partnership, prenamed, declared to subscribe to five thousand eight hundred eighty-two (5,882) shares with a par value of one British pound (GBP 1.-) each and fully paid them by contribution in cash so that the sum of five thousand eight hundred eighty-two British Pounds (GBP 5,882) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred British pounds (GBP 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

# Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

# $Resolutions\ of\ the\ shareholders$

- 1. The Company will be administered by the following director(s) (gérants) for an undetermined period:
- Chris Black, born on 16 September 1976 in Chertsey, United Kingdom, with professional address at 2, Basil Street, London SW3 1AA, United Kingdom;
- Anke Jager, born on 22 April 1968 in Salzgitter, Germany, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg Findel, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Alexander James Bermingham, born on 19 December 1972 in Sheffield, United Kingdom, with professional address at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg Findel, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. The registered office of the Company shall be established at 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg Findel, Grand Duchy of Luxembourg.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, know to the undersigned notary by name, surname, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre.

Par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### ONT COMPARU:

1) Stirling Square Capital Partners Third Fund A Limited Partnership, un limited partnership immatriculé au Royaume-Uni (No. LP 16165) et ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, agissant par son gérant



Stirling Square Capital Partners Jersey Management III Limited, un limited company immatriculé à Jersey (No. 115818), ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, GB-JE4 0QH Jersey; et

2) Stirling Square Capital Partners Third Fund B Limited Partnership, un limited partnership immatriculé au Royaume-Uni (No. LP 16166) et ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, JE4 0QH Jersey, agissant par son gérant, Stirling Square Capital Partners Jersey Management III Limited, un limited company company immatriculé à Jersey (No. 115818), ayant son siège social au 11-15, Seaton Place, St Helier, GB-JE4 0QH Jersey.

Tous deux ici représentés par Madame Khadigea Klingele, senior legal counsel, demeurant professionnellement à Mondorf-les-Bains,

en vertu de deux procurations sous seing privé en date du 27 novembre 2015.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci - avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1** er. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1.2, 6.2, 6.5 et 8.1, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

## Art. 2. Objet social.

- 2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.
- 2.2 La Société peut notamment prendre des participations dans la société en commandite par actions SSCP Titan Holdings S.C.A. et agir, le cas échéant, comme gérant commandité de cette société.
- 2.3 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.
- 2.4 La Société peut accorder des prêts ou avances par tous les moyens à des sociétés ou autres entités dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées) (le "Sociétés du Groupe") et accorder tout concours par voie d'octroi de garanties, sûretés, nantissements, gages ou autres au profit de tiers pour les obligations desdites Sociétés du Groupe
  - 2.5 La Société peut également conclure toute convention fiduciaire et agir en tant qu'agent fiduciaire.
- 2.6 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.
- 2.7 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.
- 2.8 La Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.
  - Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
  - Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "SSCP Titan S.à r.l.".

#### Art. 5. Siège social.

- 5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Findel (commune de Niederanven), Grand-Duché de Luxembourg.
- 5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts ou par une décision du gérant unique ou du conseil de gérance dans les limites autorisées par la Loi.
  - 5.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

#### Art. 6. Capital social - parts sociales.

- 6.1 Capital Souscrit
- 6.1.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (12.500,- GBP) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP), toutes entièrement souscrites et libérées.
- 6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.



#### 6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

## 6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

#### 6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

- 6.5 Transfert de Parts Sociales
- 6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.
- 6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.
- 6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.
- 6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

#### 6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

#### Art. 7. Management.

- 7.1 Nomination et Révocation
- 7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).
  - 7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.
- 7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.
- 7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

#### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

- 7.3 Représentation et Signature Autorisée
- 7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.
- 7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux (2) membres du conseil de gérance.
- 7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un (1) ou plusieurs mandataires ad hoc.
- 7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.
  - 7.4 Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures
- 7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.
- 7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.
- 7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.



- 7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.
- 7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.
- 7.4.6 Tout gérant pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son représentant. Un gérant pourra également désigner un autre gérant pour le représenter par téléphone, cela sera confirmé par écrit par la suite.
- 7.4.7 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.
- 7.4.8 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou audiovisuelle ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.
  - 7.5 Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

## Art. 8. Assemblée générale des associés.

- 8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.
- 8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.
- 8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.
- 8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à la limite prévue à l'article 196 de la Loi. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

### Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.

- 9.1 Si le nombre des associés est supérieur à la limite prévue à l'article 196 de la Loi, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième vendredi du mois de juin, à 14:30.
- 9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.
- Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à la limite prévue à l'article 200 de la Loi, les opérations de la Société sont contrôlées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article précité, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

## Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 ème décembre de chaque année.

- 11.2 Comptes annuels
- 11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.
- 11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

#### Art. 12. Distribution des profits.

- 12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et impôts, constituent le bénéfice net.
- 12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.
- 12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.



#### Art. 13. Dissolution - Liquidation.

- 13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un (1) des associés.
- 13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.
- 13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un (1) ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.
- Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.
- **Art. 15. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

#### Souscription - Paiement

Les Statuts ainsi établis, les parties comparantes ayant comparu déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre	Montant	% du
	de parts	souscrit	capital
	sociales		social
Stirling Square Capital Partners Third Fund A Limited Partnership	6.618	6.618,- GBP	52,94%
Stirling Square Capital Partners Third Fund B Limited Partnership	5.882	5.882,- GBP	47,06%
TOTAL	12.500	12.500,- GBP	100%

Stirling Square Capital Partners Third Fund A Limited Partnership, susmentionnée, déclare souscrire à six mille six cent dix-huit (6.618) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) et entièrement payées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de six mille six cent dix-huit British Pounds (GBP 6.618,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Stirling Square Capital Partners Third Fund B Limited Partnership, susmentionnée, déclare souscrire à cinq mille huit cent quatre-vingt-deux (5.882) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1,-GBP) et entièrement payées par un apport en numéraire, de sorte que la somme de cinq mille huit cent quatre-vingt-deux British Pounds (GBP 5.882,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cent livres sterling (12.500,- GBP) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (1.200,- EUR).

#### Résolution des associés

- 1. La Société est administrée par les gérants suivants pour une période indéterminée:
- Chris Black, né le 16 septembre 1976 à Chertsey, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 2, Basil Street, Londres SW3 1AA, Royaume-Uni;
- Anke Jager, née le 22 avril 1968 à Salzgitter, Allemagne, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg Findel, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Alexander James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg Findel, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2. Le siège social de la Société est établi à 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg Findel, Grand-Duché de Luxembourg.

## Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les parties comparantes ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdites parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mondorf, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: K. Klingele, M. Loesch.



Enregistré à Grevenmacher A.C., le 30 novembre 2015. GAC/2015/10415. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 3 décembre 2015. Référence de publication: 2015195747/469.

(150219258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

#### FT EuroCorporates, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 4. Januar 2016 gültige geänderte Verwaltungsreglement 1/2016 des Investmentfonds "FT EuroCorporates" wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 01.12.2015.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxemburg AG

Anell / Tiburzi

Directeur / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2015195001/12.

(150217857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

#### TIL Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 133.902.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg-city, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of TIL Finance Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 46A, Av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 18,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under the number B 133902 (the Company). The Company was incorporated under Luxembourg law on 16 November 2007 pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary then residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg official Gazette (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C) number 2977 of 21 December 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 20 December 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg official Gazette (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C) number 813 of 3 April 2008.

There appears:

TRIODE DeductionCo Limited, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at Greenhills Road, Walkinstown, Dublin 12, Ireland (the Sole Shareholder),

here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

- I. that all of the 1,800,000 (one million eight hundred thousand) ordinary shares having a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocents) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;
  - II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
  - 1. Waiver of the convening notice;
  - 2. Amendment to the dates of the financial year of the Company;
- 3. Amendment to article 13 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the amendment under item 2. above; and
  - 4. Miscellaneous.
  - III. that the Meeting takes the following resolutions:



#### First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been made available to it in advance of the Meeting.

#### Second resolution

The Meeting resolves:

- to amend and hereby amends the dates of the financial year of the Company, so that it shall commence on 1 October and end on 30 September of the following year; and
- that the current financial year of the Company which started on 1 January 2015 shall end on 30 September 2015 rather than on 31 December 2015.

#### Third resolution

The Meeting resolves to amend and hereby amends article 13 of the Articles in order to reflect the second resolution taken above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1 st October and closes on the 30 th September of the following year."

#### Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trente septembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Se tient une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de TIL Finance Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Av. J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 18.000 EUR et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133902 (la Société). La Société a été constituée sous la loi Luxembourgeoise le 16 novembre 2007 en vertu d'un acte de Maître Paul Bettingen, notaire alors de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 2977 du 21 décembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés le 20 décembre 2007 en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C numéro 813 du 3 avril 2008.

#### Comparait:

TRIODE DeductionCo Limited, une société constituée sous le droit irlandais et ayant son siège social à Greenhills Road, Walkinstown, Dublin 12, Irlande (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été signée ne varietur par le mandataire, agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, requiert le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que la totalité des 1.800.000 (un million huit cents mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 0.01 cents (un Eurocent) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, est dûment représentée à cette Assemblée, qui est, par conséquent, régulièrement constituée et qui peut délibérer sur les points repris à l'ordre du jour ci-après;

- II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
- 1. Renonciation aux formalités de convocation;
- 2. Modification des dates de l'année sociale de la Société;



- 3. Modification de l'article 13 des statuts de la société (les Statuts) en vue de refléter la modification sous le point 2. cidessus: et
  - 4. Divers.
  - III. que l'Assemblée prend les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été préalablement communiqué.

#### Deuxième résolution

#### L'Assemblée décide:

- de modifier et, par les présentes, modifie les dates de l'année sociale de la Société, afin qu'elle débute le 1 <sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante; et
- que l'année sociale en cours qui a débuté le 1 <sup>er</sup> janvier 2015 se terminera le 30 septembre 2015 au lieu du 31 décembre 2015.

#### Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier et, par les présentes, modifie l'article 13 des Statuts en vue de refléter la deuxième résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura la teneur suivante:

" **Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1 <sup>er</sup> octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante."

#### Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à EUR 1.500.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de cette même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date des présentes, à Luxembourg.

Après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 2 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/31687. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168061/124.

(150184620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

#### PF PRISM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.348.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of September,

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

The undersigned, Wyeth Whitehall SARL, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 982,500,100 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.180, duly represented by Me Cécile JAGER, Avocat à la Cour, with professional address at 2 rue Peternelchen, Howald, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on September 28, 2015; and

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Wyeth Whitehall SARL, is the sole partner in PF PRISM Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51



Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 24,800,000 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.348 (the "Company") incorporated by deed of Me Jean-Joseph WAGNER on January 24, 2011, published in the Memorial C number 753 on April 19, 2014 and last amended by deed of Me Blanche MOUTRIER, acting in replacement of Mr Francis KESSELER, on November 25, 2014, published in the Memorial C number 595 on March 4, 2015.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

#### First resolution

The partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of ONE MILLION U.S. Dollars (USD 1,000,000.-) to bring it from its present amount of TWENTY-FOUR MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND U.S Dollars (USD 24,800,000.-) to the amount of TWENTY-FIVE MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND U.S Dollars (USD 25,800,000.-) by the creation and the issuance of ONE MILLION (1,000,000) new shares having a par value of ONE U.S. Dollar (USD 1.-) each (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares, together with a total issue premium of EIGHT BILLION SIX HUNDRED NINETY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED NINETY-NINE THOUSAND FORTY-TWO U.S. Dollars (USD 8,697,999,042.-).

The aggregate contribution of EIGHT BILLION SIX HUNDRED NINETY-EIGHT MILLION NINE HUNDRED NINETY-NINE THOUSAND FORTY-TWO U.S. Dollars (USD 8,698,999,042) in relation to the New Shares is allocated as follows:

- (i) ONE MILLION U.S. Dollars (USD 1,000,000.-) to the share capital of the Company, and
- (ii) EIGHT BILLION SIX HUNDRED NINETY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED NINETY-NINE THOUSAND FORTY-TWO U.S. Dollars (USD 8,697,999,042) to the share premium account of the Company.

#### Subscription - Payment

Wyeth Whitehall SARL, prenamed, represented as stated hereabove, has declared to fully subscribe to the ONE MILLION (1,000,000) New Shares of the Company with a nominal value of ONE U.S. Dollar (USD 1.-) each and to pay them a total price of ONE MILLION U.S. Dollars (USD 1,000,000.-) together with a total issue premium of EIGHT BILLION SIX HUNDRED NINETY-SEVEN MILLION NINE HUNDRED NINETY-NINE THOUSAND FORTY-TWO U.S. Dollars (USD 8,697,999,042) by a contribution in kind consisting in:

- a claim against Pfizer Transactions Ireland, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at the Watermarque Building, Ringsend Road, Dublin 4, Ireland, and registered with the Companies Registration Office in Dublin under number 485321, of an amount of EIGHT BILLION SIX HUNDRED SIXTY-EIGHT MILLION FIFTY-NINE THOUSAND FIVE HUNDRED SEVENTY-SIX U.S. Dollars (USD 8,658,059,576.-) (the "Claim"); and
- shares in, and representing 29.64480% of the share capital of, Pfizer Transactions Ireland of an amount of FORTY MILLION NINE HUNDRED THIRTY-NINE THOUSAND FOUR HUNDRED SIXTY-FIVE U.S. Dollars (USD 40,939,465.-) (the "Contributed Shares" and together with the Claim, the "Contribution").

The above contribution in kind has been dealt with in a statement issued by the management of the Company, based on accounts of the Company as at September 28, 2015 which certifies the existence and the total value of the Contribution.

#### Effective implementation of the contribution

Wyeth Whitehall SARL, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) the Claim is certain, valid and due;
- (ii) it is the sole legal owner and holder of all rights, title and interest in and to the Claim;
- (iii) the Claim is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (iv) the Claim is not the object of a dispute or claim;
- (v) the Claim is freely transferable with all the rights attached thereto;
- (vi) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Claim;
- (vii) all formalities subsequent to the transfer of the Claim required under any applicable law have been or will be carried out in order for the Claim to be valid anywhere and towards any third party;
  - (viii) it holds the Contributed Shares;
  - (ix) the Contributed Shares are fully paid-up;
  - (x) the undersigned is solely entitled to the Contributed Shares and possessing the power to dispose of the Shares;
- (xi) none of the Contributed Shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the Contributed Shares and none of the shares are subject to any attachment;
- (xii) there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of the Contributed Shares be transferred to him/her/it/;
- (xiii) according to the laws of Ireland and the articles of association of the above mentioned company such Contributed Shares are freely transferable; and



(xiv) all formalities subsequent to the contribution in kind of these shares, will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.

#### Second resolution

The partners resolve to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which shall be now read as follows:

**Art. 7. First paragraph.** "The corporate capital of the company is set at TWENTY-FIVE MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND U.S Dollars (USD 25,800,000.-) divided into TWENTY-FIVE MILLION EIGHT HUNDRED THOUSAND (25,800,000) shares having a par value of ONE U.S. Dollar (USD 1.-) each"

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The appearing person, acting in her here above capacity, and in the common interest of all the parties, does hereby grant power to any employee of the law firm of the undersigned notary, acting individually, in order to enact and sign any deed rectifying the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, and the present original deed

## Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

#### A COMPARU:

Wyeth Whitehall SARL, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 982.500.100 USD et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.180, représentée par Me Cécile JAGER, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle au 2, Rue Peternelchen, L-2370 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 septembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Wyeth Whitehall SARL est l'associé unique de PF PRISM Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 24.800.000 USD et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.348 (la «Société»), constituée par acte de Me Jean-Joseph WAGNER en date du 24 janvier 2011, publié au Mémorial C numéro 753 le 19 avril 2014 et modifié en dernier lieu par acte de Me Blanche MOUTRIER, agissant en remplacement de Me Francis KESSELER le 25 novembre 2014, publié au Mémorial C numéro 595 le 4 mars 2015.

Laquelle partie comparante représentée comme dit ci-avant représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

#### Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital souscrit de la Société d'un montant de UN MILLION de Dollars Américains (USD 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de VINGT-QUATRE MILLIONS HUIT CENT MILLE Dollars Américains (USD 24.800.000,-) à un montant de VINGT-CINQ MILLIONS HUIT CENT MILLE Dollars Américains (USD 25.800.000,-) par l'émission de UN MILLION (1.000.000) de nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de UN Dollar Américain (USD 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de HUIT MILLIARDS SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE QUARANTE-DEUX Dollars Américains (USD 8.697.999.042,-).

L'apport total de HUIT MILLIARDS SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE QUARANTE-DEUX Dollars Américains (USD 8.698.999.042.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit:

- (i) UN MILLION de Dollars Américains (USD 1.000.000,-) au capital social de la Société, et
- (ii) HUIT MILLIARDS SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE QUARANTE-DEUX Dollars Américains (USD 8.697.999.042,-) au compte de prime d'émission de la Société.



#### Souscription - Paiement

Wyeth Whitehall SARL, précitée, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire intégralement aux UN MILLION (1.000.000) de Nouvelles Parts Sociales de la Société d'une valeur nominale de UN Dollar Américain (USD 1,-) chacune et de les payer au prix total de UN MILLION de Dollars Américains (USD 1.000.000,-) ensemble avec une prime d'émission totale de HUIT MILLIARDS SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT- DIX-NEUF MILLE QUARANTE-DEUX Dollars Américains (USD 8.697.999.042,-) au moyen d'un apport en nature consistant en:

- une créance due par Pfizer Transactions Ireland, une société constituée en vertu des lois de l'Irlande, ayant son siège social au Watermarque Building, Ringsend Road, Dublin 4, Irlande et immatriculée auprès de la Companies Registration Office à Dublin sous le numéro 485321 d'un montant de HUIT MILLIARDS SIX CENT CINQUANTE-HUIT MILLIONS CINQUANTE-NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE-SEIZE Dollars Américains (USD 8.658.059.576,-) (la «Créance»); et
- des parts de, et représentant 29,64480 % du capital social de Pfizer Transactions Ireland d'un montant de QUARANTE MILLIONS NEUF CENT TRENTE-NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ Dollars Américains (USD 40.939.465,-) (les «Parts Sociales Apportées» et ensemble avec la Créance, l'«Apport»).

L'apport en nature ci-dessus a été traité dans une déclaration émise par les gérants de la Société, sur base d'un bilan de la Société daté du 28 septembre 2015, qui certifie de l'existence et la valeur totale de l'Apport.

## Réalisation effective de l'apport

Wyeth Whitehall SARL, l'apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- (i) la Créance est certaine, liquide et exigible;
- (ii) il est seul propriétaire et titulaire de tous les droits, titres et intérêts de la Créance;
- (iii) la Créance est libre de tout privilège, option, sûreté, gage ou de tout autre droit de tiers;
- (iv) la Créance ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- (v) la Créance est librement transférable, avec tous les droits y attachés;
- (vi) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert de la Créance;
- (vii) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert de la Créance requise en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que l'apport de la Créance soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers;
  - (viii) il détient toutes les Parts Sociales Apportées;
  - (ix) les Parts Sociales Apportées ont été entièrement libérées;
  - (x) il est le seul plein propriétaire des Parts Sociales Apportées et possède les pouvoirs d'en disposer,
- (xi) les Parts Sociales Apportées ne sont encombrées d'aucun gage ou usufruit et qu'il n'existe aucun droit aux fins d'acquérir un tel gage ou usufruit sur lesdites parts;
- (xii) il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- (xiii) suivant le droit de l'Irlande, les statuts de ladite société, les Parts Sociales Apportées sont librement transmissibles; et
- (xiv) toutes les formalités relatives à l'apport en nature de ces parts sociales seront réalisées sur réception d'une copie certifiée de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.

#### Deuxième résolution

Les associés décident alors de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

**Art. 7. Premier paragraphe.** «Le capital social de la société est fixé à VINGT-CINQ MILLIONS HUIT CENT MILLE Dollars Américains (USD 25.800.000,-) divisé en VINGT-CINQ MILLIONS HUIT CENT MILLE (25.800.000) parts sociales ayant une valeur nominale de UN Dollar Américain (USD 1,-) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

La personne comparante, es qualité qu'elle agit, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir individuellement à tous employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Jager, Kesseler.



Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 octobre 2015. Relation: EAC/2015/22770. Reçu soixante-quinze euros 75,00  $\epsilon$ 

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

#### POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015167939/189.

(150185361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

#### Rowan Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 259.382.426,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 167.846.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of September.

Before Maître Jacques Kesseler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Marine Blue Limited, a company organized under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar and registered with the Gibraltar Registrar of Companies under number 100275 (the "Sole Shareholder").

here duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I. The appearing party is the sole shareholder of "Rowan Holdings Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("societé a responsabilité limitée"), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 167.846, incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kesseler, on 7 February 2012, published in the "Memorial C, Recueil des Societes et Associations" number 1171 dated 9 May 2012 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed enacted by the undersigned notary, on 29 June 2015, published in the "Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2390 dated 4 September 2015.

- II. That the 249,357,426 (two hundred forty-nine million three hundred fifty-seven thousand four hundred twenty-six) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.
  - III. The agenda of the meeting is the following:

## Agenda

- 1. Waiving of right to notice;
- 2. Increase the share capital of the Company by an amount of USD 10,025,000 (ten million twenty-five thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 249,357,426 (two hundred forty-nine million, three hundred fifty-seven thousand four hundred twenty-six United States Dollars) to USD 259,382,426 (two hundred fifty-nine million, three hundred eighty-two thousand four hundred twenty-six United States Dollars) by the issue of 10,025,000 shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 90,225,000 (ninety million two hundred twenty-five thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 1,002,500 (one million two thousand five hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;
  - 3. Subscription and payment by Marine Blue Limited of all the new shares by way of a contribution in cash;
  - 4. New composition of the shareholding of the Company;
  - 5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
  - 6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.



#### Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 10,025,000 (ten million twenty-five thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 249,357,426 (two hundred forty-nine million, three hundred fifty-seven thousand four hundred twenty-six United States Dollars) to USD 259,382,426 (two hundred fifty-nine million, three hundred eighty-two thousand four hundred twenty-six United States Dollars) by the issue of 10,025,000 shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 90,225,000 (ninety million two hundred twenty-five thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which an amount of USD 1,002,500 (one million two thousand five hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder of a global amount of USD 100,250,000 (one hundred million two hundred fifty United States Dollars) (the "Contribution").

#### Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the payment of the Share Premium through the Contribution.

#### Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

#### Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Marine Blue Limited: 259,382,426 (two hundred fifty-nine million, three hundred eighty-two thousand four hundred twenty-six United States Dollars shares.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

#### Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that to read as follows:

"Art. 8. The Company's share capital is set at USD 259,382,426 (two hundred fifty-nine million three hundred eighty-two thousand four hundred twenty-six United States Dollars), represented by 259,382,426 (two hundred fifty-nine million, three hundred eighty-two thousand four hundred twenty-six United States Dollars) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each."

The other paragraphs of article 8 remaining unchanged.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour de septembre

Par-devant Maître Jacques Kesseler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

Marine Blue Limited, une société constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social sis à Suite 1, Burns House, 19 Town Range, Gibraltar et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 100275 (l'»Associé Unique»);

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigne d'acter comme suit:

1. La partie comparante est l'associé unique de «Rowan Holdings Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.846, constituée par



acte notarié de Maître Francis KESSELER, en date du 7 février 2012, publié au "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" sous le numéro 1171 daté du 9 mai 2012 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 29 juin 2015, publie au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2390 date du 4 septembre 2015.

- 2. Les 249.357.426 (deux cent quarante-neuf millions trois cent cinquante-sept mille quatre cent vente-six) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été préalablement dûment informe.
  - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 10.025.000 USD (dix millions vingt cinq mille de Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 249.357.426 USD (deux cent quarante-neuf millions trois cent cinquante-sept mille quatre cent vente-six Dollars Américains) à 259.382.426 USD (deux cent cinquante-neuf millions trois cent quatre-vingt deux mille quatre cent vente-six Dollars Américains) par l'émission de 10.025.000 (dix millions vingt cinq mille) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 90.225.000 USD (quatre-vingt-dix millions deux cent vingt-cinq mille Dollars Américains) dont un montant de 1.002.500 USD (un million deux mille cinq cents Dollars Américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être libéré par un apport en numéraire;
  - 3. Souscription et paiement par Marine Blue Limited des nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire;
  - 4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
  - 5. Modification subséquent du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et
  - 6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mis à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentive de chaque document.

## Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 10.025.000 USD (dix millions vingt cinq mille de Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 249.357.426 USD (deux cent quarante-neuf millions trois cent cinquante-sept mille quatre cent vente-six Dollars Américains) à 259.382.426 USD (deux cent cinquante-neuf millions trois cent quatre-vingt deux mille quatre cent vente-six Dollars Américains) par l'émission de 10.025.000 (dix millions vingt cinq mille) de nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 90.225.000 USD (quatre-vingt-dix millions deux cent vingt-cinq mille Dollars Américains) (la «Prime d'Emission»), dont un montant de 1.002.500 USD (un million deux mille cinq cents Dollars Américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être libéré par un apport en numéraire effectué par l'Associé Unique en le montant globale de 100.250.000 USD (cent millions deux cent cinquante mille Dollars Américains) (la "Contribution").

#### Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de la Contribution.

#### Preuve de l'existence de la Contribution

Preuve de l'existence de la Contribution a été donnée au notaire soussigné.

#### Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:

- Marine Blue Limited: 259.382.426 (deux cent cinquante-neuf millions trois cent quatre-vingt deux mille quatre cent vente-six) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.

Le notaire atteste que tous les parts sociales susmentionnées, représentant le capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.



## Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et la Contribution ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 259.382.426 USD (deux cent cinquante-neuf millions trois cent quatre-vingt-deux mille quatre cent vente-six Dollars Américains) représenté par 259.382.426 (deux cent cinquante-neuf millions trois cent quatre-vingt-deux mille quatre cent vente-six) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.»

Les autres paragraphes de l'article 8 restant inchangés.

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 septembre 2015. Relation: EAC/2015/22395. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

#### POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015167962/176.

(150184821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

#### Samsonite International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 159.469.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of October.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Ms. Carmen André, Lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of Samsonite International S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 159469 (the "Company"), further to the resolutions of the board of directors of the Company adopted on 8 January 2013 (the "Board Resolutions").

A copy of the Board Resolutions and a copy of the declaration adopted on 29 September 2015 by Mr. John Livingston, duly authorized by virtue of the Board Resolutions (the "Delegate's Declaration"), initialed ne varietur by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

- 1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 8 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 987, page 47.332 on 12 May 2011, as rectified pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 22 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1079, page 51.773 on 23 May 2011. The Company's articles of incorporation have been amended for the last time on 30 July 2015 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- 2. Pursuant to article 4.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the Company's subscribed share capital is set at fourteen million ninety-seven thousand nine hundred and two United States Dollars seventy-six Cents (USD 14,097,902.76) represented by one billion four hundred and nine million seven hundred ninety thousand two hundred seventy-six (1,409,790,276) shares with a par value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each.
- 3. Pursuant to article 4.2 of the Articles, the Company's authorised share capital is set, including the subscribed share capital, at one billion twelve million eight hundred thousand three hundred sixty-nine United States Dollars ninety-nine Cents (USD 1,012,800,369.99) represented by one hundred and one billion two hundred eighty million thirty-six thousand nine hundred ninety-nine (101,280,036,999) shares with a par value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each.
- 4. According to the Board Resolutions, the board of directors of the Company decided to increase, in one or several sequences, the share capital of the Company, within the limits of the authorized share capital in accordance with article 4.2 of the Articles, by an amount of up to one hundred fifty-five thousand three hundred twenty-two United States Dollars twenty-seven Cents (USD 155,322.27) so as to bring it up to fourteen million two hundred twenty-six thousand six hundred



ninety-two United States Dollars thirty-one Cents (USD 14,226,692.31) through the issue of up to fifteen million five hundred thirty-two thousand two hundred twenty-seven (15,532,227) new shares having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each (together referred to as the "New Shares"), and having the same rights and obligations as the existing shares, without reserving a preferential subscription right to the existing shareholders of the Company.

- 5. Pursuant to the Board Resolutions and in accordance with article 4.9 of the Articles, Mr. John Livingston, as delegate of the Company (the "Delegate"), acting individually, is authorised (i) to receive all the subscriptions for the issue, in one or several sequences, of the New Shares, (ii) to verify the payment in full of the subscription price, (iii) to settle the issue, in one or several sequences, of the New Shares upon exercise by the participants of the options granted to them by the Company pursuant to the share award scheme adopted by the Company's shareholders on 14 September 2012, and (iv) to deliver a confirmation that the New Shares are issued and to do all and anything in connection with the issue of the New Shares
- 6. The Board Resolutions further provide that the date of issue of the New Shares shall be conclusively determined by the Delegate, upon subscription, in one or several sequences, of the New Shares and the confirmation on the availability of the subscription funds in favor of the Company.
  - 7. Pursuant to the Delegate's Declaration, the Delegate states and confirms that:

The Company has received the subscriptions for the issue of fourteen thousand four hundred ninety-seven (14,497) New Shares, which have all been fully paid up in cash, as follows:

		<i>J</i> 1	,			
Issuance	Number	Subscription Pri-	Exchange rate as	Subscription	Subscription	Subscription
Date	of shares	ce (HKD) HKD	published on the	Price (USD)	price	price allocated
	issued	17.36 / share is-	website of the		allocated to	to the share
		sued	OANDA Corporation		the	premium
			(www.oanda.com) on		subscribed	account of the
			the issuance date		share capital	Company
					of the	(USD)
					Company	
					(USD)	

22/09/2015 14,497 HKD 251,667.92 HKD 1=USD 0.12903 USD 32,472.71 USD 144.97 USD 32,327.74

As a consequence of the above, the aggregate subscription price of fourteen thousand four hundred ninety-seven (14,497) New Shares amounting thirty-two thousand four hundred seventy-two United States Dollars seventy-one Cents (USD 32,472.71) shall be allocated as follows:

- one hundred forty-four United States Dollars ninety-seven Cents (USD 144.97) shall be allocated to the subscribed share capital of the Company; and
- thirty-two thousand three hundred twenty-seven United States Dollars seventy-four Cents (USD 32,327.74) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The justifying documents of the subscriptions and of the payment have been produced to the notary, who expressly acknowledges it.

- 8. As a consequence of the abovementioned increase of the Company's share capital, article 4.1 the Articles of the Company shall be amended and shall be read as follows:
- "4.1. The subscribed share capital of the Company is set at fourteen million ninety-eight thousand forty-seven United States Dollars seventy-three Cents (USD 14,098,047.73) represented by one billion four hundred and nine million eight hundred and four thousand seven hundred seventy-three (1,409,804,773) Shares with a par value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each."

## Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier jour d'octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:



Melle Carmen André, Juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant de Samsonite International S.A., une société anonyme, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159469 (la «Société»), en vertu des résolutions du conseil d'administration de la Société adoptées en date du 8 janvier 2013 (les «Résolutions du Conseil»).

Une copie des Résolutions du Conseil et une copie de la déclaration adoptée en date du 29 septembre 2015 par Monsieur John Livingston, dument autorisé en vertu des Résolutions du Conseil (la «Déclaration du Délégué») après avoir été paraphées ne varietur par la comparante et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, agissant en sa capacité mentionnée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les déclarations suivantes:

- 1) La Société a été constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du numéro 987, pages 47.332 le 12 mai 2011, tels que rectifiés suivant un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 22 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1079, page 51.773, le 23 mai 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 30 juillet 2015 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- 2) En vertu de l'article 4.1 des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital social souscrit de la Société est fixé à quatorze millions quatre-vingt- dix-sept mille neuf cent deux Dollars Américains soixante-seize Centimes (USD 14.097.902,76) représenté par un milliard quatre cent neuf millions sept cent quatre-vingt-dix mille deux cent soixante-seize (1.409.790.276) actions ayant une valeur nominale de un Centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.
- 3) En vertu de l'article 4.2 des Statuts, le capital social autorisé de la Société est fixé, incluant le capital social souscrit, à un milliard douze millions huit cent mille trois cent soixante-neuf Dollars Américains quatre-vingt-dix-neuf Centimes (USD 1.012.800.369,99), représenté par cent un milliards deux cent quatre-vingt millions trente-six mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf (101.280.036.999) actions ayant une valeur nominale de un Centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.
- 4) Par les Résolutions du Conseil, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter, en une ou plusieurs tranches, le capital social de la Société, dans les limites du capital social autorisé conformément à l'article 4.2 des Statuts, d'un montant de cent cinquante-cinq mille trois cent vingt-deux Dollars Américains vingt-sept Centimes (USD 155.322,27) de façon à l'accroître jusqu'à quatorze millions deux cent vingt-six mille six cent quatre-vingt-douze Dollars Américains trente et un Centimes (USD 14.226.692,31) par l'émission de quinze millions cinq cent trente-deux mille deux cent vingt-sept (15.532.227) nouvelles actions ayant une valeur nominale de un Centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune (ensemble les «Nouvelles Actions»), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants de la Société.
- 5) En vertu des Résolutions du Conseil et conformément à l'article 4.9 des Statuts, Mr. John Livingston, agissant en qualité de délégué de la Société (le «Délégué»), agissant individuellement est autorisé (i) à recevoir toutes les souscriptions pour l'émission, en une ou plusieurs tranches, des Nouvelles Actions, (ii) à vérifier la paiement intégral du prix de souscription, (iii) à effectuer l'émission, en une ou plusieurs tranches, des Nouvelles Actions dès exercice par les participants des options accordées par la Société suivant le règlement d'attribution des actions adopté par les actionnaires de la Société le 14 septembre 2012 et (iv) à délivrer une confirmation que les Nouvelles Actions ont été émises et effectuer tout acte en relation avec l'émission des Nouvelles Actions.
- 6) Les Résolutions du Conseil précisent en outre que la date d'émission des Nouvelles Actions doit être définitivement fixée par le Délégué, lors de la souscription, en une ou plusieurs tranches, des Nouvelles Actions et de la confirmation de la disponibilité des fonds de souscription en faveur de la Société.
  - 7) Sur base de la Déclaration du Délégué, le Délégué déclare et confirme que:

La Société a reçu les souscriptions pour l'émission de quatorze mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept (14.497) Nouvelles Actions, qui ont toutes été entièrement libérées en numéraire, comme suit:

Date	Nombre	Prix de	Taux de change tel que	Prix de	Prix de	Prix de
d'Emission	d'actions	Souscription	publié sur le site de	Souscription	souscription	souscription
	émises	(HKD) HKD	OANDA Corporation	(USD)	alloué au	alloué au
		17,36 / action	(www.oanda.com) au		capital social	compte prime
		émise	jour de la date		souscrit de la	d'émission de la
			d'émission		Société	Société (USD)
					(USD)	
22/09/2015	14.497	HKD 251.667,92	HKD 1=USD 0,12903	USD 32.472,71	USD 144,97	USD 32.327,74

En conséquence de ce qui précède, la somme totale des souscriptions de quatorze mille quatre cent quatre-vingt-dixsept (14.497) Nouvelles Actions s'élevant à trente-deux mille quatre cent soixante-douze Dollars Américains soixante-etonze Centimes (USD 32.472,71) est alloué comme suit:

- cent quarante-quatre Dollars Américains quatre-vingt-dix-sept Centimes (USD 144,97) est alloué au capital social souscrit de la Société; et



- trente-deux mille trois cent vingt-sept Dollars Américains soixante-quatorze Centimes (USD 32.327,74) est alloué au compte prime d'émission de la Société.

Les documents justificatifs des souscriptions et de la libération ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

- 8) En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société susmentionnée, l'article 4.1 des Statuts de la Société doit être modifié et doit être lu désormais comme suit:
- « **4.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatorze millions quatre-vingt-dix-huit mille quarante-sept Dollars Américains soixante-treize Centimes (USD 14.098.047,73) représenté par un milliard quatre cent neuf millions huit cent quatre mille sept cent soixante-treize (1.409.804.773) Actions d'une valeur nominale de un Centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.»

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 2.000.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ANDRÉ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 2 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/31695. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168004/177.

(150184823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

## Yerpa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 176.842.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015168123/10.

(150185147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

# Maslow Capital Holding S.A., Société Anonyme,

(anc. Zakopane Advisors S.A.).

Siège social: L-1748 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 189.491.

In the year two thousand and fifteen (2015), on the 4 June,

before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Zakopane Advisors S.A., a public limited liability company ("société anonyme" or ("S.A.")) (the "Company"), governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, in particular, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "1915 Law"), having its registered office at 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "R.C.S.") under number B 189.491.

- The meeting is presided by Mr Gianpiero SADDI, employee, residing professionally in Luxembourg-City.
- The chairman appoints as secretary Miss Marilyn KRECKE, employee, residing professionally in Luxembourg-City.
- The meeting elects as scrutineer Mr Gianpiero SADDI, prénamed.



The chairman requests the notary to act that:

- I. The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed ne varietur by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II. As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting. The sole shareholder declare having been informed on the agenda of the meeting beforehand and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on all the items of the agenda.

The agenda of the meeting is the following:

#### 1. Agenda.

- 1.1. Decision to change the name of the Company from:
- 1.1.1. (currently) Zakopane Advisors S.A.,

to:

1.1.2. Maslow Capital Holding S.A.,

and, accordingly, to amend article one paragraph two (1§2) "Form -Corporate name" of the articles of incorporation of the Company as follows:

- "The Company will exist under the corporate name of "Maslow Capital Holding S.A.".
- 1.2. Miscellaneous.

#### 2. Resolutions.

- 2.1. First resolution
- 2.1.1. The extraordinary general meeting of the shareholders RESOLVES to change the name of the Company from:
- 2.1.1.1. (currently) Zakopane Advisors S.A.,

to

2.1.1.2. Maslow Capital Holding S.A.,

and, accordingly, to amend article one paragraph two (1\\$2) "Form -Corporate name" of the articles of incorporation of the Company as follows:

- "The Company will exist under the corporate name of "Maslow Capital Holding S.A.".
- **3. Expenses.** The expenses, costs, earnings or loads in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this act amounted to approximately EUR 1100.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original leed

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

## Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatre juin,

Pardevant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Zakopane Advisors S.A., une société anonyme, établie selon les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autres (la «Loi de 1915»), ayant son siège social au 23, route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg (la «Société») au numéro B 189.491.

- L'assemblée est présidée par Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Le président désigne comme secrétaire melle Marilyn KRECKE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg-Ville;
  - L'assemblée choisit comme scrutateur Mr Gianpiero SADDI, prédit
- I. L'actionnaire unique présent ou représenté à l'assemblée générale extraordinaire, la procuration de l'actionnaire représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.



- II. Il ressort de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée. L'actionnaire unique déclare avoir été préalablement informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent à toutes les exigences de convocation et à toutes les formalités. L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.
  - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

IV.

#### 1. Résolutions.

- 1.1. Première Résolution
- 1.1.1. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a DÉCIDE de changer la dénomination de la Société de
- 1.1.1.1. (actuellement) "Zakopane Advisors S.A."; vers
- 1.1.1.2. Maslow Capital Holding S.A.,
- 1.1.2. et de modifier l'article 1 "Forme Dénomination" des statuts de la Société comme suit:
- 1.2.1. «La Société existe sous la dénomination de "Maslow Capital Holding S.A."»

#### Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de EUR 1100.

#### Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G.Saddi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 12 juin 2015. 2LAC/2015/13156. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168124/103.

(150184894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

## Tatico & Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 38.779.008,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 172.646.

L'an deux mille quinze

le deux octobre

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Jacques Benarroch, dirigeant de sociétés, né à Casablanca (Maroc), le 16 septembre 1954, demeurant au 18, rue Charles IV L-1309 Luxembourg,

ici représenté par:

Monsieur Olivier Kuchly, expert-comptable, avec résidence professionnelle au 2, rue Marie Curie L-8049 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Luxembourg, le 30 septembre 2015.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

La personne comparante est l'associé unique (l'«Associé») de «Tatico & Co S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172 646, constituée suivant acte notarié dressé en date du 08 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil



des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 10 décembre 2012, sous le numéro 2989 et page 143467 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé en date du 21 décembre 2012, publié au Mémorial en date du 20 février 2013, sous le numéro 422 et page 20236.

Laquelle personne comparante, agissant ainsi en sa qualité d'Associé unique, représentant dès lors l'intégralité du capital social fixé actuellement à TRENTE-SIX MILLIONS QUATRE CENT SOIXANTE-NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (36'469'990.- EUR), a requis le notaire instrumentant d'acter ses résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence deux millions trois cent neuf mille dix-huit euros (2'309'018.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-six millions quatre cent soixante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix euros (36'469'990.- EUR) à un montant de trente-huit millions sept cent soixante-dix-neuf mille huit euros (38'779'008.- EUR).

### Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre à cet effet et afin de réaliser ladite augmentation de capital, deux millions trois cent neuf mille dix-huit (2'309'018) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (1.-EUR) par part sociale nouvelle, chacune de ces nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

## Troisième résolution Souscription - Paiement

Ensuite Monsieur Olivier Kuchly, prénommé, s'est présenté, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Monsieur, Jacques BENARROCH, préqualifié, en sa qualité de souscripteur (le «Souscripteur»), en vertu de la procuration prémentionnée.

- Le Souscripteur a déclaré souscrire les deux millions trois cent neuf mille dix-huit (2'309'018) parts sociales nouvellement émises par la Société à leur valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune, par des apports en nature (l'«Apport») consistant en:
- trente-six (36) parts sociales en pleine propriété d'une valeur nominale de dix EUROS (10.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées, sur un total de cent vingt parts sociales (120) du capital social souscrit de la société H1 Donis, une société civile immobilière avec un capital social souscrit de mille deux cents euros (1'200,- EUR) constituée et existant sous les lois françaises, établie et ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains à F-67000 Strasbourg (France) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg (France) sous le numéro 449 068 295, apportées pour une valeur d'un million six cent quinze mille cent huit euros (1'615'108,- EUR);
- dix-huit (18) parts sociales en usufruit d'une valeur nominale de dix EUROS (10.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées, sur un total de cent vingt parts sociales (120) du capital social souscrit de la société H1 Donis, une société civile immobilière avec un capital social souscrit de mille deux cents euros (1'200,- EUR) constituée et existant sous les lois françaises, établie et ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains à F-67000 Strasbourg (France) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg (France) sous le numéro 449 068 295, apportées pour une valeur de quatre cent trois mille sept cent soixante-dix-sept euros (403'777,- EUR);
- une (1) part sociale en pleine propriété d'une valeur nominale de quinze EUROS et vingt-quatre cents (15,24.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées, sur un total de dix parts sociales (10) du capital social souscrit de la société Guki, une société civile immobilière avec un capital social souscrit de cent cinquante-deux euros et quarante-cinq cents (152,45,-EUR) constituée et existant sous les lois françaises, établie et ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains à F-67000 Strasbourg (France) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg (France) sous le numéro 424 193 332, apportée pour une valeur de cent soixante-seize mille deux cent quarante-neuf euros (176'249,-EUR);
- une (1) part sociale en pleine propriété d'une valeur nominale de quinze EURO et vingt-quatre cents (15,24.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées, sur un total de vingt-quatre parts sociales (24) du capital social souscrit de la société La Générale, une société civile immobilière avec un capital social souscrit de trois cent soixante-cinq euros et quatre-vingt-huit cents (365,88,- EUR) constituée et existant sous les lois françaises, établie et ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains à F-67000 Strasbourg (France) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg (France) sous le numéro 430 057 919, apportée pour une valeur de quatorze mille six cent cinquante et un euros (14'651,- EUR);
- une (1) part sociale en pleine propriété d'une valeur nominale de un EURO et cinquante-deux cents (1,52.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées, sur un total de cinq cent parts sociales (500) du capital social souscrit de la société Victor Hugo, une société civile immobilière avec un capital social souscrit de sept cent soixante-deux euros et vingt-cinq cents (762,25,- EUR) constituée et existant sous les lois françaises, établie et ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains à F-67000 Strasbourg (France) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg (France) sous le numéro 423 641 149, apportée pour une valeur de mille huit cent cinquante-quatre euros (1'854,- EUR);
- une (1) part sociale en pleine propriété d'une valeur nominale de un EURO (1.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées, sur un total de cent quatre-vingt parts sociales (180) du capital social souscrit de la société Saint Ferréol, une



société civile immobilière avec un capital social souscrit de cent quatre-vingt euros (180,- EUR) constituée et existant sous les lois françaises, établie et ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains à F-67000 Strasbourg (France) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg (France) sous le numéro 424 798 618, apportée pour une valeur de huit mille trois cent soixante-dix euros (8'370,-EUR);

- une (1) part sociale en pleine propriété d'une valeur nominale de un EURO (1.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées, sur un total de mille parts sociales (1'000) du capital social souscrit de la société Planète, une société civile immobilière avec un capital social souscrit de mille euros (1'000,- EUR) constituée et existant sous les lois françaises, établie et ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains à F-67000 Strasbourg (France) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg (France) sous le numéro 432 901 965, apportée pour une valeur de mille soixante-quatre euros (1'064,- EUR);
- une (1) part sociale en pleine propriété d'une valeur nominale de dix EUROS (10.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées, sur un total de cent vingt parts sociales (120) du capital social souscrit de la société 6, rue du Vieux Marché aux Vins, une société civile immobilière avec un capital social souscrit de mille deux cents euros (1'200,- EUR) constituée et existant sous les lois françaises, établie et ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains à F-67000 Strasbourg (France) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg (France) sous le numéro 434 442 752, apportée pour une valeur de deux mille soixante-dix euros (2'070,- EUR);
- une (1) part sociale en pleine propriété d'une valeur nominale de un EURO (1.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées, sur un total de mille parts sociales (1'000) du capital social souscrit de la société Nice 58 Médecin, une société civile immobilière avec un capital social souscrit de mille euros (1'000,- EUR) constituée et existant sous les lois françaises, établie et ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains à F-67000 Strasbourg (France) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg (France) sous le numéro 437 538 994, apportée pour une valeur de deux mille trois cent seize euros (2'316,- EUR);
- une (1) part sociale en pleine propriété d'une valeur nominale de cinq EUROS (5.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées, sur un total de cent vingt parts sociales (120) du capital social souscrit de la société 10, rue des Juifs, une société civile immobilière avec un capital social souscrit de six cents euros (600,- EUR) constituée et existant sous les lois françaises, établie et ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains à F-67000 Strasbourg (France) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg (France) sous le numéro 440 275 675, apportée pour une valeur de trois mille trois cent vingt-huit euros (3'328,-EUR);
- une (1) part sociale en pleine propriété d'une valeur nominale de dix EUROS (10.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées, sur un total de cent vingt parts sociales (120) du capital social souscrit de la société République Albertville, une société civile immobilière avec un capital social souscrit de mille deux cents euros (1'200,- EUR) constituée et existant sous les lois françaises, établie et ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains à F-67000 Strasbourg (France) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg (France) sous le numéro 439 769 605, apportée pour une valeur de mille deux cent deux euros (1 202,- EUR);
- une (1) part sociale en pleine propriété d'une valeur nominale de dix EUROS (10.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées, sur un total de cinquante sociales (50) du capital social souscrit de la société Arles République, une société civile immobilière avec un capital social souscrit de cinq cents euros (500,- EUR) constituée et existant sous les lois françaises, établie et ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains à F-67000 Strasbourg (France) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg (France) sous le numéro 443 571 773, apportée pour une valeur de quatre mille six cent quatre-vingt euros (4'680,-EUR);
- une (1) part sociale en pleine propriété d'une valeur nominale de quinze EUROS et vingt-quatre cents (15,24.- EUR) chacune, toutes intégralement libérées, sur un total de cent parts sociales (100) du capital social souscrit de la société Chanasol, une société civile immobilière avec un capital social souscrit de mille cinq cent vingt-quatre euros et quaranteneuf cents (1'524,49,- EUR) constituée et existant sous les lois françaises, établie et ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains à F-67000 Strasbourg (France) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg (France) sous le numéro 334 182 011, apportée pour une valeur de trente et un mille cinq cent trente-neuf euros (31'539,-EUR);
- quinze (15) parts sociales en pleine propriété d'une valeur nominale de quinze EUROS et vingt-quatre cents (15,24.-EUR) chacune, toutes intégralement libérées, sur un total de quatre-vingt-dix (90) du capital social souscrit de la société Denfert, une société civile immobilière avec un capital social souscrit de mille trois cent soixante-douze euros et quatre cents (1'372,04,-EUR) constituée et existant sous les lois françaises, établie et ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains à F-67000 Strasbourg (France) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg (France) sous le numéro 382 262 377, apportée pour une valeur de douze mille quatre cent trente-six euros (12'436,-EUR); et
- quinze (15) parts sociales en pleine propriété d'une valeur nominale de quinze EUROS et vingt-quatre cents (15,24.-EUR) chacune, toutes intégralement libérées, sur un total de quatre-vingt-dix (90) du capital social souscrit de la société Néro, une société civile immobilière avec un capital social souscrit de mille trois cent soixante-douze euros et quatre cents (1'372,04,-EUR) constituée et existant sous les lois françaises, établie et ayant son siège social au 17, rue du Vieux Marché aux Grains à F-67000 Strasbourg (France) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Strasbourg (France) sous le numéro 382 262 301, apportée pour une valeur de trente mille trois cent soixante-quatorze euros (30'374,-EUR).



La valeur totale de l'Apport ci-avant fait à la Société est estimée par le Souscripteur à deux millions trois cent neuf mille dix-huit euros (2'309'018.- EUR).

Les documents justificatifs de la souscription, l'existence de l'Apport et sa valeur réelle ont été présentés au notaire soussigné qui les reconnaît expressément.

Ledit seul Souscripteur et de même Apporteur déclare encore que:

- il est réellement propriétaire et est le seul ayant droits sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer des participations citées ci-dessus;
  - toutes les parts sociales apportées sont entièrement libérées;
- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
  - selon la loi française et les statuts de ces sociétés, ces parts sociales sont librement transmissibles.
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts, à la Société et relatives à ces participations seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant ledit apport en nature.

### Quatrième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant réalisée, l'Associé a décidé de modifier l'article CINQ (5) des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 5.** «Le capital social est fixé à la somme de TRENTE-HUIT MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE HUIT EUROS (38'779'008.-EUR) représenté par TRENTE-HUIT MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE HUIT (38'779'008.-EUR) parts sociales d'une valeur nominale UN EURO (1.- EUR) chacune, intégralement libérées »

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cette augmentation de capital sont estimés à trois mille euros.

Dont acte fait et passé à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. KUCHLY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 05 octobre 2015. Relation: EAC/2015/23054. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015168045/173.

(150184896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

## SNJ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 200.613.

#### **STATUTS**

L'an deux mille quinze, le sept octobre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

#### Ont comparu:

- Monsieur Laurent WERY, dirigeant d'entreprise, né le 20 avril 1968 à Charleroi (Belgique), demeurant profession-nellement au 68, avenue de la liberté L-1930, Luxembourg.
- Monsieur Thomas CASTRO RODRIGUEZ, dirigeant d'entreprise, né le 29 mars 1991 à Bruxelles (Belgique), demeurant professionnellement au 68, avenue de la liberté L-1930, Luxembourg
- Monsieur Charlee JEUNEHOMME, dirigeant d'entreprise, né le 15 janvier 1991 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 68, avenue de la liberté L-1930, Luxembourg.

ici représentés par Monsieur Nicolas de CARITAT, employé privé, demeurant professionnellement au 56, rue Glesener à L-1630 Luxembourg en vertu de procurations sous seing privé lui ayant été délivrées.

Les procuration signées ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement. Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:



- Art. 1 er . Dénomination Forme. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de «SNJ S.A.» (la «Société»).
  - Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
  - **Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 4. Objet.** La Société a pour objet la prestation de services et l'assistance commerciale et administrative mais aussi toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente-et-un mille Euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans, commençant à courir à partir de la publication des présents statuts, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé cidessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.



Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 1 <sup>er</sup> lundi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 9. Autres assemblées.** Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Le quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

**Art. 11. Réunions du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président, de l'administrateur unique ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.



Le conseil d'administration peut, unanimement, passer des résolutions circulaires en donnant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou fax, ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout formera le procès-verbal prouvant l'approbation des résolutions.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

- **Art. 13. Représentation.** La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.
- **Art. 14. Surveillance.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.
- **Art. 15. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1 <sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.
- **Art. 16. Allocation des bénéfices.** Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

- **Art. 17. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 18. Divers.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

## Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015;
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2016.

### Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré entièrement en espèces les montants suivants:

Actionnaire	Capital	Capital	Nombre
	souscrit	libéré	d'actions
Laurent WERY	10.540	10.540	1.054
Thomas CASTRO RODRIGUEZ	10.230	10.230	1.023
Charlee JEUNEHOMME	10.230	10.230	1.023
TOTAL:	31.000	31.000	3.100

Preuve de tous ces payements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente-et-un mille Euros (31.000,-EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

## Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

## SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 1.400,-.

### Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Laurent WERY, né le 20 avril 1968 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 68, avenue de la liberté L-1930, Luxembourg.
- b) Monsieur Thomas CASTRO RODRIGUEZ, né le 29 mars 1991 à Bruxelles (Belgique), demeurant professionnellement au 68, avenue de la liberté L-1930, Luxembourg.
- c) Monsieur Charlee JEUNEHOMME, né le 15 janvier 1991 à Charleroi (Belgique), demeurant professionnellement au 68, avenue de la liberté L-1930, Luxembourg.
- 3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: "FISCONSULT S.A.", ayant son siège social à L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener, RCS Luxembourg B 145.784.
  - 4. L'adresse de la société est fixée au 68, avenue de la liberté L-1930 Luxembourg,
- 5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2021
- 6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 12 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N.Caritat, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08 Octobre 2015. Relation: EAC/2015/23298. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 12 Octobre 2015.

Référence de publication: 2015168022/219.

(150185615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

### Eltereverenegung vun der Gemeng Bieckerech, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8523 Beckerich, 6, Kierchewee.

R.C.S. Luxembourg F 380.

Die koordinierte Satzung vom September 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015168291/10.

(150186164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

## Equiniti (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.687.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2015.

Référence de publication: 2015168295/10.

(150185878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.



## 2binvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 195.375.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015168132/14.

(150184955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2015.

# Even Promotions, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Even & Hertert Promotions, S.à r.l.).

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 36, rue d'Olingen.

R.C.S. Luxembourg B 70.318.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

## Remplace la première version du dépôt L040009323 en date du 28/01/2004

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195328/12.

(150219043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

## Delos Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 198.088.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 02 octobre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015168270/13.

(150186154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

## D.E Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.999.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 16 septembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2015168268/13.

(150185590) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck